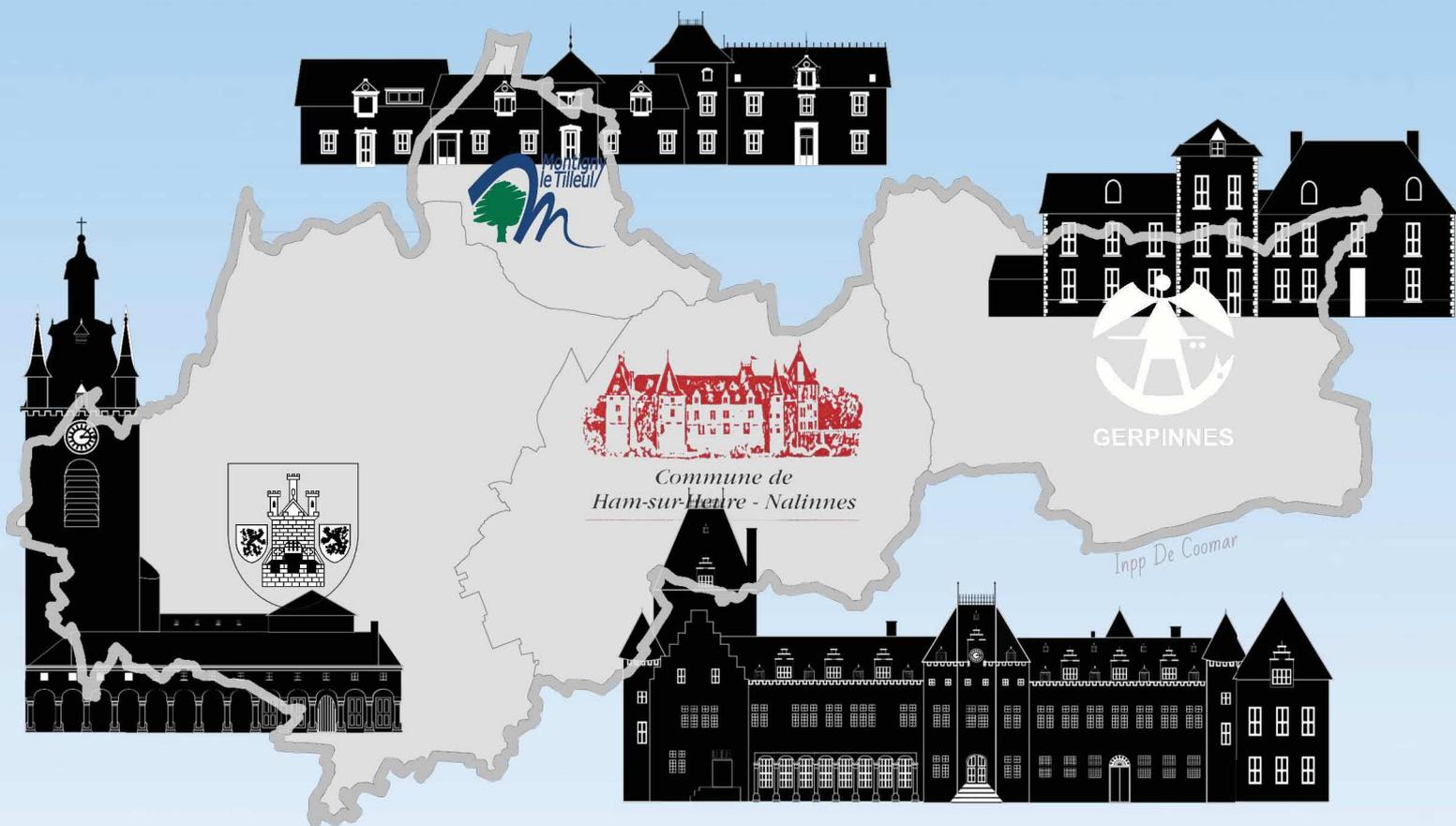


Plan Zonal de Sécurité

Police Locale 5338

Germinalt



2020  2025

« Où manque la police abonde la malice »



GRUTER, 1610

Colophon

Que Madame Jennifer LEROY, analyste stratégique attachée au développement de la politique, les commissaires de police et le directeur des ressources chargés de certains objectifs stratégiques et plans d'actions, soient remerciés pour leur assistance lors de l'élaboration de ce plan zonal et son exécution future.

Un remerciement particulier à l'inspecteur principal Gilles DE COOMAN qui a réalisé la page de garde.

Avant-propos du Chef de Corps

Le Plan Zonal de Sécurité (PZS) 2014 – 2017 était arrivé à sa fin le 31 décembre 2017. Toutefois, la loi du 16 août 2016 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en ce qui concerne les plans de sécurité, a été publiée par le Moniteur Belge le 3 novembre 2016. Cette loi organise dorénavant la durée des plans zonaux de sécurité sur 6 ans. « [...] les plans zonaux de sécurité actuels sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2019. Les zones de police veillent à aligner les plans zonaux de sécurité actuels sur le nouveau plan de sécurité 2016-2019. Les nouveaux plans zonaux de sécurité entrent en vigueur le 1er janvier 2020 ».

Le PZS est devenu sexennal afin d'être en adéquation avec la législature communale qui dure six années. Il doit comprendre les éléments suivants :

- 1° les missions et objectifs prioritaires déterminés par les quatre bourgmestres de la zone de police et le Procureur du Roi, chacun en ce qui concerne ses compétences, qui sont intégrés dans une approche globale de la sécurité ainsi que la manière dont ces missions et objectifs seront atteints ;
- 2° la capacité de la police locale destinée à l'exécution des missions de police judiciaire et de police administrative, qui doit permettre que l'exécution de ces missions puisse être assurée en tout temps, en particulier les missions locales ;
- 3° la contribution de la police locale à l'exécution des missions à caractère fédéral visées à l'article 61 de la LPI, ainsi le ministre de l'Intérieur ou le ministre de la Justice détermine ces missions par des directives contraignantes. L'exécution de ces directives ne peut mettre en péril l'exécution des missions locales. Les directives peuvent porter sur le type de personnel et l'effectif à mettre en œuvre, sur son équipement et son armement et sur les principes de leur intervention.
- 4° les missions et objectifs particuliers d'une commune de la zone, qui correspondent à une intervention budgétaire de cette commune dépassant la dotation convenue selon l'article 40, alinéa 3 de la LPI.

Le 11 avril 2019, le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur conjointement avec le Ministre de la Justice ont publié la nouvelle circulaire interministérielle PLP 58 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité 2020-2025 et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Comme le souligne parfaitement cette circulaire, : « Si le conseil zonal de sécurité doit veiller à la cohérence entre le PZS et les priorités fédérales en matière de sécurité, il est évident que la sécurité locale est très importante pour la détermination des priorités. C'est avant tout, la situation locale et les problèmes de sécurité identifiés et signalés par la police, les partenaires et/ou la population qui doivent servir de lignes directrices pour l'élaboration du PZS. »

Au risque de se marginaliser avec d'autres zones de police ou PZS d'autres zones de police, il faut effectivement tenir compte de la réalité locale, tout en étant attentif au niveau arrondissemental, provincial, régional, ou national. L'existence de nouveaux phénomènes apparaissant dans d'autres entités policières doivent être observés, identifiés, analysés pour agir proactivement.

Toute la difficulté d'un PZS est sa mise en œuvre et la capacité effective y dévolue. Ainsi, force est de constater en rapport avec le PZS précédent que d'importants événements tragiques hors zone comme les attentats de Paris et de Bruxelles, les mouvements sociaux au finish dans les prisons wallonnes, la garde de

longue durée d'un témoin hospitalisé sur décision d'un juge d'instruction, le nombre croissant d'activités citoyennes acceptées par les collèges communaux, la formation promotionnelle des agents de police, le phénomène migratoire hypothèquent indéniablement la marge de manœuvre en capacité humaine pour réaliser le PZS.

Il entre dans les intentions locales de s'attacher principalement aux soucis sécuritaires locaux sur base des attentes et besoins de M. le Procureur du Roi, des quatre bourgmestres de la zone de police, et des attentes et besoins **légitimes** du citoyen. Je ne peux qu'insister sur le caractère légitime des besoins et attentes de la population. Il ne suffit pas de se plaindre auprès d'une autorité administrative ou judiciaire pour penser que la contrariété exposée doit être prise en considération et y consacrer des capacités policières ou financières si cette plainte n'est nullement justifiée.

La spécificité de la Police locale 5338 GERMINALT est que son territoire est classé comme étant rural et étendu avec une population malgré tout importante, située aux abords d'une des cinq plus grandes métropoles de Belgique qu'est la ville de Charleroi.

La police belge dans son ensemble se doit de se moderniser par une digitalisation de ses procédures, processus, moyens informatiques que ce soit au niveau du matériel qu'au niveau de l'utilisation de nouvelles applications policières. Cela aura un impact important dans un premier temps pour le policier mais également (in)directement pour le citoyen.

La réussite d'un PZS tient en l'engagement individuel et collectif du personnel de la Police locale 5338 GERMINALT, sous la direction d'une équipe de leaders persuadée d'apporter une plus-value au bien-être du citoyen, dans les limites des réglementations, décrets et lois en vigueur.

Le Chef de Corps,

Alain BAL

1^{er} Commissaire divisionnaire de police

Table des matières

Colophon	1
Avant-propos du chef de corps	2
Résumé du management	6
1. Culture, structure et stratégie	6
1.1 Mission de la police locale 5338 GERMINALT	6
1.2 Vision pour 2025	6
1.3 Valeurs de la police locale 5338 GERMINALT	6
1.4 Vision organigramme	7
2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025	8
2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes	8
2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes	9
3. Missions de nature fédérale	11
Chapitre 1: Analyse de l'environnement	13
1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police	13
1.1 Notre terrain de travail	13
1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique	15
1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	23
1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel	25
1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	26
1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier	27
1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique	28
1.2 L'image de la criminalité zonale	33
1.3 Résultats du sondage des élus communaux	53
2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police	54
2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police	54
2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police	54
2.1.2 Structure actuelle / organigramme	55
2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité	55
2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation	57
2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police	72
2.3 Tendances futures pour l'organisation propre	72
Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs	73
2.1 Mission et vision	73
2.1.1 Mission de notre zone de police	73
2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025	73
2.1.3 Cadre de valeurs de notre zone de police	73

Chapitre 3: Stratégie et politique	75
3.1 Eléments de l'analyse environnementale	75
3.1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)	75
3.1.2 A retenir de l'image de gestion opérationnelle optimale (environnement interne)	75
3.2 Attentes des autorités et partenaires	75
3.2.1 Attentes / priorités des autorités	76
3.2.2 Attentes des autres protagonistes et partenaires	78
3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de décision	80
3.4 Choix des priorités stratégiques	83
3.4.1 Priorités stratégiques de Sécurité et de qualité de vie pour 2020–2025	83
3.4.2 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020–2025	91
3.4.3 Points d'attention	97
3.4.4 Motivation des phénomènes non retenus	98
Chapitre 4: Politique et gestion	100
4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible	100
4.1.1 Monitoring de la mise en œuvre de la politique	100
4.1.2 Outil pour le suivi et le rapportage de l'activité économique	100
4.2 Gestion du personnel et des moyens	100
4.2.1 Gestion de la capacité en personnel	100
4.2.2 Gestion des moyens financiers	100
Chapitre 5 : Approbation du plan	101
5.1 Approbation	101
Chapitre 6 : Plans d'action et projets	103
Liste de distribution	104
Annexes	105

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

1.1 Mission de la police locale 5338 GERMINALT

Par un service de qualité orienté vers la Communauté, la police locale 5338 GERMINALT contribue à promouvoir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique pour assurer un environnement sûr et convivial.

Elle privilégie la responsabilité et l'implication de tous ses collaborateurs.

1.2 Vision pour 2025

Tous les membres de la police locale 5338 GERMINALT s'engagent, avec l'appui des partenaires, à répondre de façon optimale aux besoins et attentes **légitimes** de tout un chacun, dans une organisation efficiente et transparente (DISPONIBILITE – EFFICIENCE – TRANSPARENCE).

1.3 Valeurs de la police locale 5338 GERMINALT

Les valeurs¹ de la police locale 5338 GERMINALT sont les suivantes :

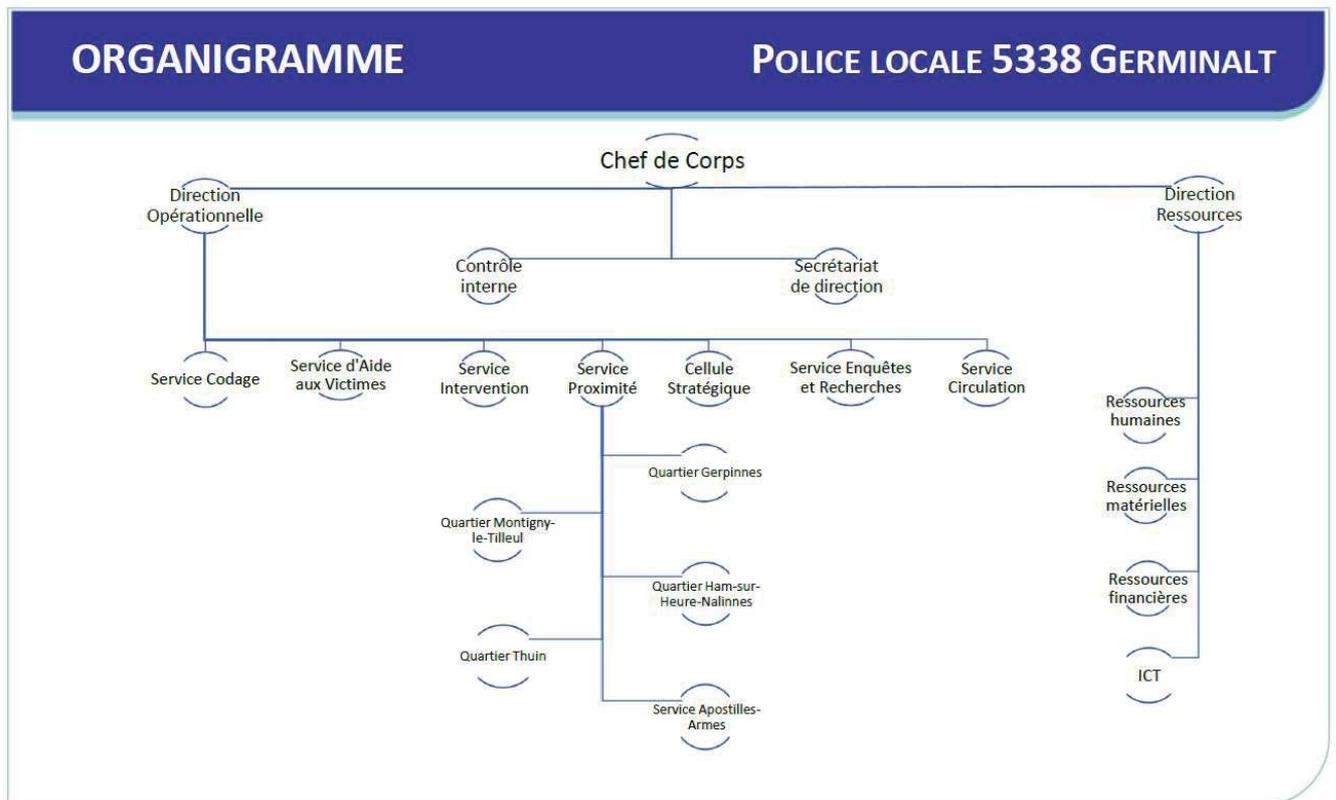
Garantie de service ;
 Esprit de corps ;
 Respect ;
 Motivation ;
 Intégrité ;
 Neutralité ;
 Accessibilité ;
 Loyauté ;
 Transparence.

Le Chef de Corps mentionne par ailleurs dans le cycle d'évaluation du personnel que la valeur primordiale est « **le RESPECT** » des autorités judiciaires et administratives, des collègues, du citoyen qu'il soit auteur, suspect, victime, plaignant.

Tout nouveau membre du personnel entrant dans l'effectif de la police locale 5338 GERMINALT est accueilli par la direction. Le Chef de Corps leur demande de faire sienne cette valeur du respect d'autrui et de pratiquer la philosophie de la pensée positive permanente.

¹ Ce point avait été développé par un groupe de travail dans le cadre du Plan Zonal 2009-2013. Ce groupe de travail était composé du Chef de Corps, des officiers, des inspecteurs principaux, du responsable des Ressources humaines, et du personnel administratif Calog B, aidés par un accompagnateur de processus de la Direction des Relations avec la Police Locale (CGL). La représentativité de ce groupe de travail s'élevait à 20% de l'effectif de la police locale 5338 GERMINALT.

1.4 Vision organigramme



2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

Les priorités ne sont nullement classées par ordre d'importance. Elles sont répertoriées de manière exhaustives.

❖ **Priorité 1 : Sécurité routière**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Réduire la vitesse moyenne excessive des usagers de la route dans les zones accidentogènes et dans les zones à risque ;
 - Combattre le stationnement sauvage dérangeant, plus particulièrement le stationnement des parking PMR et les zones de stationnement à durée limitée ;
 - Diminuer les causes d'accident de la route, notamment les usagers sous influence de drogues ou d'alcool ;
 - Collaborer à soutenir les campagnes de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR).

❖ **Priorité 2 : Phénomène des stupéfiants**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Appréhender la problématique des stupéfiants aux abords et dans les écoles ;
 - Réprimer les vendeurs de stupéfiants et les planteurs de cannabis ;
 - Appréhender la problématique des stupéfiants à la prison de Jamioulx.

❖ **Priorité 3 : Phénomène environnemental**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Appréhender la problématique des déchets clandestins par une réponse rapide ;
 - Réduire les incivilités publiques.

❖ **Priorité 4 : Les vols qualifiés habitation (VQH)**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Réduire les vols dans habitations en accentuant la prévention.

2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

Les priorités ne sont nullement classées par ordre d'importance. Elles sont répertoriées de manière exhaustives.

❖ **Priorité 1 : Gestion des dossiers judiciaires**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Réduire le délai de transmission des procès-verbaux judiciaires pour atteindre la norme définie par le Parquet de Charleroi ;
 - Alimenter de manière correcte la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS et des procès-verbaux.

- Plan pluriannuel stratégique/tactique :

L'année 2019 sera l'année de référence sur le délai moyen de transmission des procès-verbaux judiciaires de la police vers le Parquet. Il sera comparé avec la norme d'un mois pour les procès-verbaux initiaux et de deux mois pour les procès-verbaux subséquents.

En 2020, en fonction du délai moyen de transmission, l'écart entre ce délai et la norme sera divisé en six (années), et donc l'objectif sera d'approcher annuellement la norme d'un sixième pour atteindre progressivement la norme en 2025.

Chaque individu et chaque service connaîtront leur délai moyen de transmission des procès-verbaux. Individuellement et collectivement, ils devront atteindre la norme individuellement.

❖ **Priorité 2 : Digitalisation de la police**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Implémenter les nouveaux outils et matériels informatiques à venir ;
 - Accompagner le personnel dans la digitalisation de la police intégrée.

- Plan pluriannuel stratégique/tactique :

En fonction de la mise à disposition d'applications (Focus, e-Police), des séances annuelles de formations seront programmées et différenciées en fonction du public cible (personnel CALog ou personnel opérationnel) : Former > Implémenter > Utiliser.

- Plan pluriannuel financier :

Virtualisation progressive du matériel. Achat de smartphones, de tablettes et/ou notebooks.

❖ **Priorité 3 : Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)**

- Objectif(s) stratégique(s) :
 - Informer les membres du personnel de ce qu'implique l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement européen au quotidien ;
 - Recenser tous les traitements réalisés au sein de l'organisation ;
 - Alimenter le registre des traitements de la police intégrée dénommé « RegPol ».

- Plan pluriannuel stratégique/tactique :

En 2020, des séances d'information, de sensibilisation sur les données à caractère privé seront dispensées pour une réelle prise de conscience des tenants et aboutissants du RGPD.

En 2021 : finaliser le recensement de tous les traitements de données réalisés au sein de l'organisation et sur base d'expérience d'autres zones, envisager des pistes de solutions pour cette protection.

Dès 2020, alimenter le registre.

3. Missions de nature fédérale

Conformément à l'article 36 de la loi sur la police intégrée structurée à deux niveaux (LPI), le Plan Zonal de Sécurité comprend la contribution de la police locale à l'exécution des missions à caractère fédéral.

La zone de police satisfait aux missions et tâches à caractère fédéral de la manière suivante.

MISSIONS ET TACHES A CARACTÈRE FÉDÉRAL

Missions et tâches à caractère fédéral	Contribution de la police locale GERMINALT
<p>Directive du Ministre de la Justice MFO-1 du 13/12/2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles.</p> <p>Cette directive est en cours de réécriture vu l'existence d'un nouveau service au niveau de la police fédérale - Direction de la sécurisation.</p> <p>La problématique des prisons sera à terme une mission exécutée principalement par la police fédérale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à un accord avec la police locale de CHARLEROI et l'approbation du Service Administratif et Technique (SAT SPFI), les transferts quotidiens de détenus vers le palais de justice sont effectués par la police locale de CHARLEROI. Seuls les transferts humanitaires sur la zone de police sont pris actuellement en charge par la police locale GERMINALT vers les hôpitaux de la ZP Germinalt. - Existence d'un protocole d'accord de répartition des moyens à engager en cas de grève des gardiens de prison. (A revoir avec la DAB et le nouveau Dirco)
<p>Directive ministérielle MFO-2 relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative.</p>	<p>Octroi de renforts à d'autres zones de police, pour des missions de police administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - norme min (AR05/09/2001) : 82 - seuil de recevabilité (12%) : 10 - Hycap dans l'arrondissement (4%) : 3 - Hycap hors arrondissement (7%) : 6 - niveau de disponibilité : 1 chef de section + 5 membres de section - Ligne de prestation : 2.244 heures.
<p>Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur MFO-3 du 14 juin 2002 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de directives relatives à l'exécution correcte de la mission d'information policière dans le chef de chaque policier. - Contrôle et validation des données par les gestionnaires fonctionnels. - Participation mensuelle à la concertation de recherche arrondissementale (CRA). - Participation à différentes plateformes judiciaires thématiques.
<p>Directive ministérielle MFO-4 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prêter main forte aux agents assermentés du Service Public Fédéral Intérieur — Sécurité Privée. - Enquêtes de moralité : missions assez régulièrement exercées. - Une nouvelle loi sur la sécurité privée et particulière a été publiée en octobre 2017. Une information de cette disposition sera effectuée auprès du personnel.

Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire.	Protocole d'accord arrondissemental en matière d'homicides : enquête reprise par la police fédérale lorsque les auteurs sont inconnus. Source : Moniteur de la CRA
Directive ministérielle MFO-5 relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.	Collecte d'information — collaboration lors d'actions judiciaires.
Directive commune et contraignante des ministres de la Justice et de l'Intérieur MFO-6 relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information d'arrondissement (CIA).	Mise en œuvre et utilisation de la passerelle qui permet au CIA de consulter directement les interventions encodées dans l'ISLP. L'autorisation d'utilisation de l'action P33 est octroyée, permettant aux zones de police du royaume et aux policiers fédéraux de consulter notre banque de données ISLP.
Circulaires des Procureurs Généraux (COL).	Ces circulaires sont directement intégrées et mises en application au sein de la zone de police et archivage dans le SharePoint zonal.
FIPA (Full Integrated Police Action).	Participation au FIPA de l'arrondissement judiciaire de Charleroi dont l'objectif cadre dans le présent PZS.
Suivi des personnes sous surveillance électronique.	Utilisation de la plateforme I+BELGIUM et contrôle/surveillance principalement par les inspecteurs de quartiers.

Chapitre 1 : Analyse de l'environnement

1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

1.1 Notre terrain de travail

Données générales des entités couvertes par la Police locale 5338 GERMINALT²

	<i>Gerpennes</i>	<i>Montigny-le-Tilleul</i>	<i>Ham-sur-Heure-Nalinnes</i>	<i>Thuin</i>	<i>Total</i>
<i>Superficie</i>	47,7 km ²	15,2 km ²	45,7 km ²	76,7 km ²	185,3 km ²
<i>Nombre d'habitants (1^{er} janvier 2019)</i>	12.716	10.112	13.623	14.702	51.153
<i>Densité de population⁴</i>	266,58 habitants/km ²	665,26 habitants/km ²	298,1 habitants/km ²	191,68 habitants/km ²	276,06 habitants/km ²
<i>Localités</i>	Gerpennes, Hymiée, Fromiée, Acoz, Joncret, Lausprelle, Gougnyes, Loverval et Villers-Poterie	Montigny-le-Tilleul et Landelies	Cour-sur-Heure, Jamioux, Ham-sur-Heure, Marbaix et Nalinnes	Thuin, Gozée, Biercée, Leers-et-Fosteau, Donstiennes, Biesme-sous-Thuin, Hourpes, Thuillies et Ragnies	
<i>Communes voisines</i>	Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Florennes, Fosses-la-Ville, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Mettet, Walcourt	Charleroi, Fontaine-l'Évêque, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Thuin	Charleroi, Gerpennes, Montigny-le-Tilleul, Thuin, Walcourt	Beaumont, Fontaine-l'Évêque, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul, Walcourt	

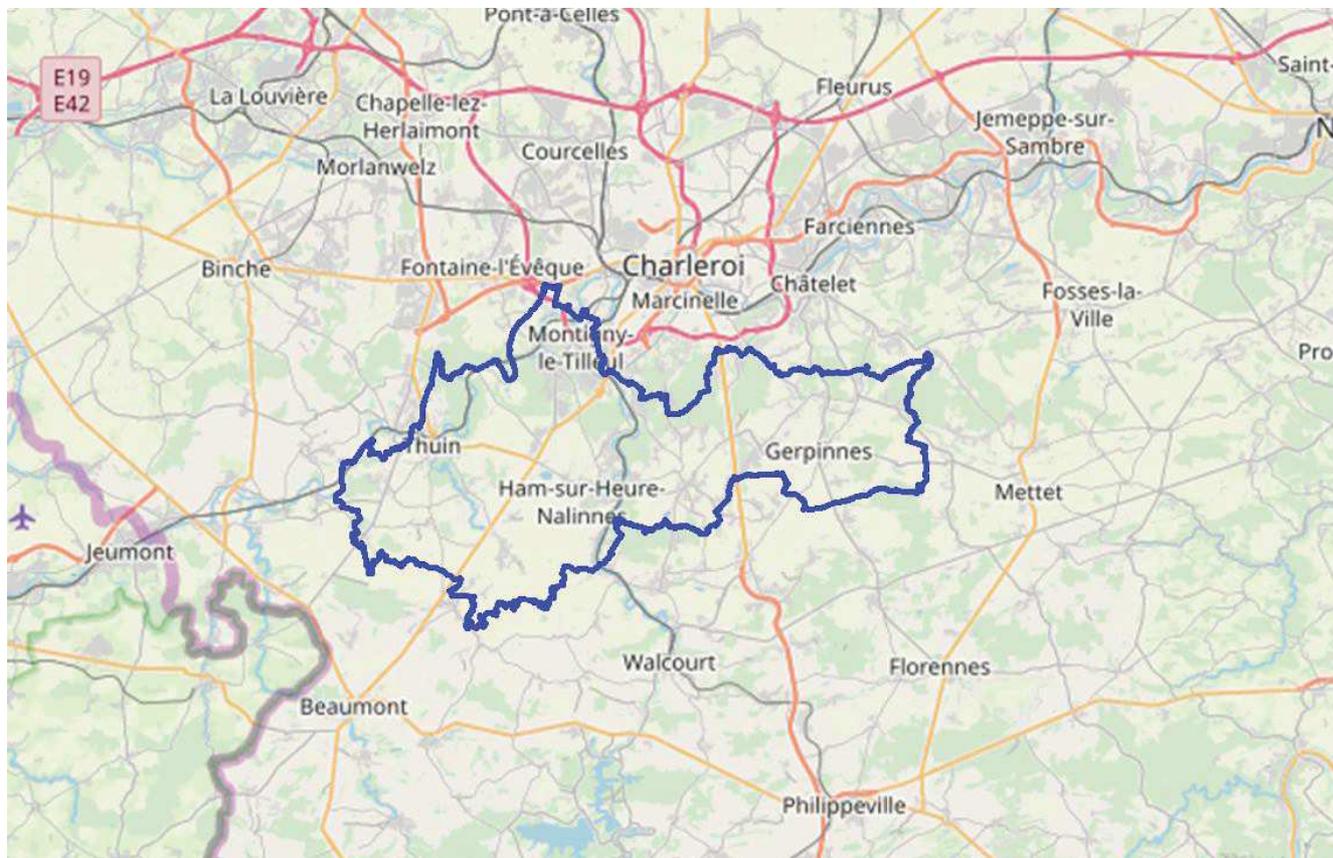
² Données récoltées via l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

StatBel – Population par commune au 1^{er} janvier (1992-2019) : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>

⁴ Nombre d'habitants/superficie

La superficie totale de la zone de police est de 185,3 km² (soit 4,86% du territoire de la Province du Hainaut⁵), pour une population totale de 51.153 habitants au 1^{er} janvier 2019. On y dénombre plus de femmes (26.425) que d'hommes (24.728). La densité de population totale de la zone de police est de 276,06 habitants/km².

❖ **Limites de la Police locale 5338 GERMINALT⁶**



❖ **Zones de police locales limitrophes :**

- CHARLEROI (Province du HAINAUT) ;
- CHÂTELET/AISEAU-PRESLES/FARCIENNES (Province du HAINAUT) ;
- ENTRE SAMBRE ET MEUSE (Province de NAMUR) ;
- FLOWAL (Province de NAMUR) ;
- BOTHA (Province du HAINAUT) ;
- LERMES (Province du HAINAUT) ;
- TRIEUX (Province du HAINAUT).

⁵ Superficie de la Province du Hainaut : 3813 km²

⁶ Fond de carte : OpenStreetMap, 2011.

1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

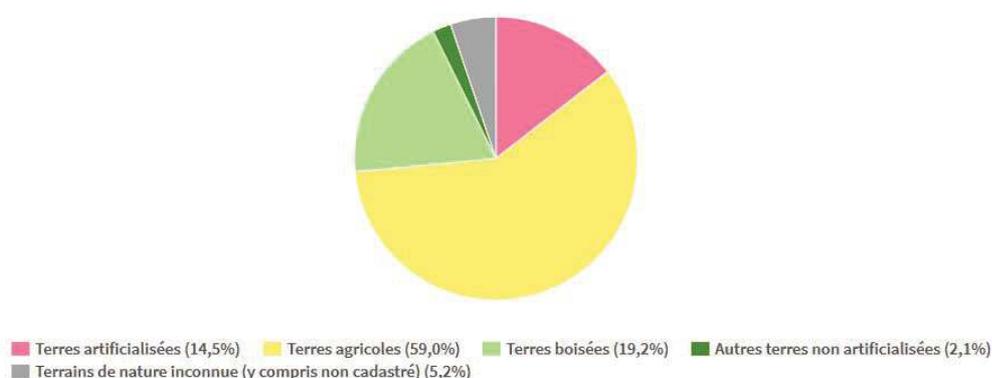
Le territoire

La Police locale 5338 GERMINALT fait partie des arrondissements administratifs de CHARLEROI et de THUIN et de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI. Elle se compose des communes suivantes : HAM-SUR-HEURE/NALINNES, MONTIGNY-LE-TILLEUL, THUIN (dépendantes de la Justice de Paix de THUIN) et GERPINNES (dépendante de la Justice de Paix de CHARLEROI).

La Police locale 5338 GERMINALT se situe à proximité immédiate de l'agglomération carolorégienne. Le territoire qu'elle couvre est généralement considéré comme le poumon vert de la région de Charleroi du fait de la présence de nombreux bois et de terres agricoles.

❖ Répartition du territoire de la Police locale 5338 GERMINALT selon l'utilisation du sol au 01.01.2019⁷

Répartition du territoire de l'entité 5338 ZP GERMINALT (Zone de police) selon l'utilisation du sol [01/01/2019]



IWEPS | SPF Finances

L'ensemble du territoire revêt un caractère majoritairement rural puisque 80,3 % des terres sont non artificielisées (terres boisées, terres agricoles, autres terres non artificielisées).

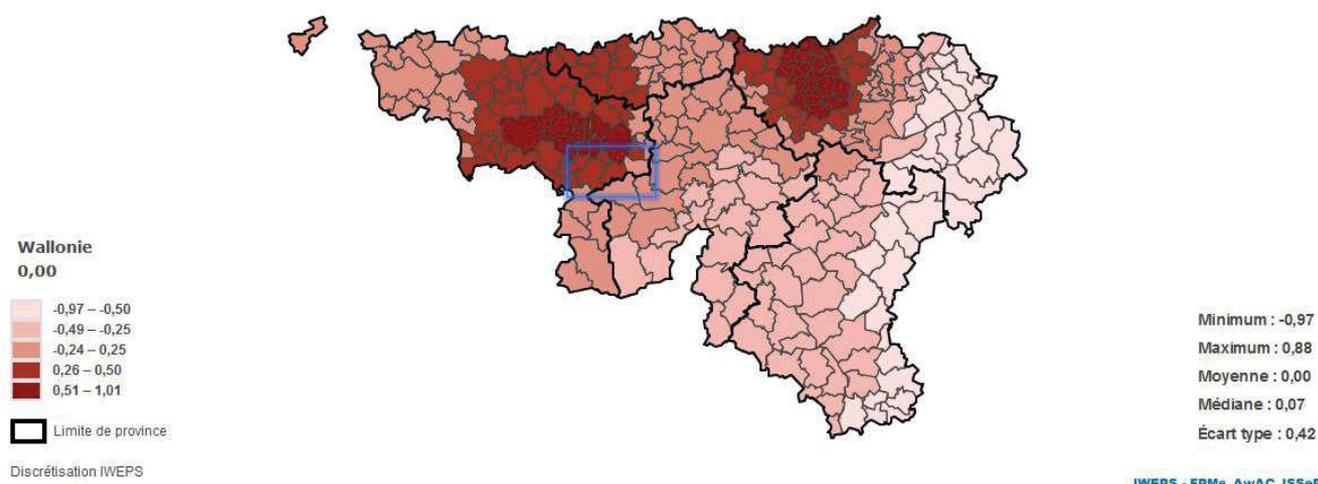
Cependant, bien que le territoire de la zone de police dispose de nombreux espaces verts, la qualité de l'air y est moins bonne que la moyenne wallonne.

⁷ Données récoltées via l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.php>

❖ **Indicateur de la qualité de l'air ambiant – Wallonie 2015-2017 (Si la valeur de l'indicateur est supérieure à 0, cela signifie que la qualité de l'air est moins bonne que la moyenne wallonne)⁸**

Montigny-le-Tilleul	0,44
Ham-sur-Heure-Nalinnes	0,26
Gerpennes	0,21
Thuin	0,37

Indicateur de qualité de l'air ambiant - Wallonie = 0

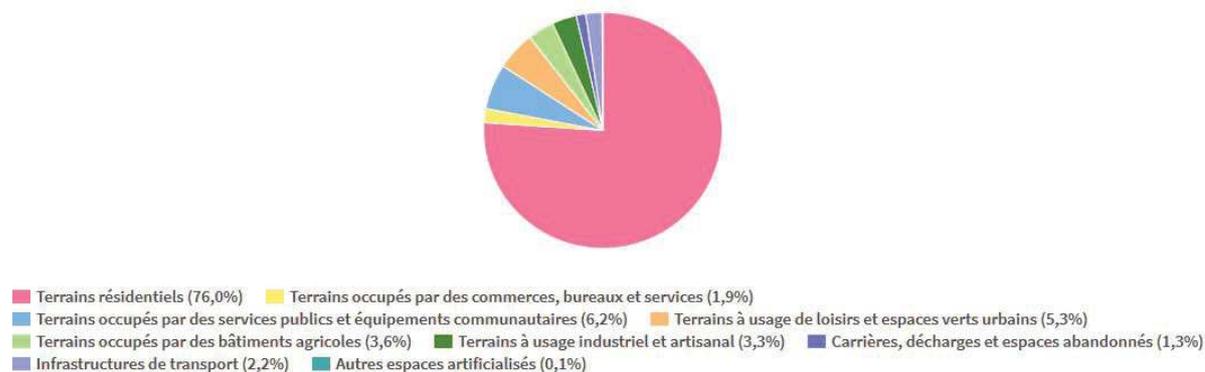


⁸ « L'indicateur de qualité de l'air (QA) par entité est calculé au départ des données de qualité de l'air enregistrées en temps réel par les 23 stations télémétriques du réseau wallon de surveillance de la QA (ISSeP-AwAC). L'indicateur est adimensionnel et traduit le niveau de qualité de l'air ambiant dans chaque entité de Wallonie par rapport à la moyenne régionale, pour trois types de polluants parmi les plus problématiques en terme de santé humaine (ozone - O₃, oxydes d'azote - NO₂ et particules fines - PM). Plus l'indicateur est négatif, meilleure est la QA en référence à la QA moyenne en Wallonie. Plus l'indicateur est positif, moins bonne est la QA dans l'entité en référence à la QA moyenne en Wallonie. »

Données récoltées via IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=10&indicateur_id=811304&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

❖ Répartition de la superficie artificialisée de la Police locale 5338 GERMINALT selon l'utilisation du sol au 01.01.2019⁹

Répartition de la superficie artificialisée de l'entité 5338 ZP GERMINALT (Zone de police) selon l'utilisation du sol [01/01/2019]



IWEPS | SPF Finances

Le réseau routier est important et la circulation y est dense. Le grand ring de Charleroi (R3) traverse le territoire de la zone et deux nationales importantes la perforent du sud au nord (N5 et N53). Le projet de nouvelle autoroute E420 reliant la région de Charleroi au Nord de la France n'a pas évolué et les premiers coups de pelle ne sont toujours pas annoncés. Le réseau routier d'Est en Ouest se compose essentiellement de voiries communales.

La zone de police étant très étendue en largeur, le déplacement des équipes n'est guère aisé d'une commune à l'autre. Les extrémités de la zone sont distantes de plus de 35 kilomètres. Le nombre de kilomètres de réseau routier revêtu total s'élève à plus de 945,2 km (01.01.2005).¹⁰ Cela représente 6,61 % du réseau de la Province du Hainaut.¹¹

⁹ « On entend par « **terrain artificialisé** » toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus). » <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/artificialisation-du-sol/>

« **L'occupation du sol** correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques bio-physiques du sol (Commission européenne, 2000). Elle doit être distinguée de son **utilisation** qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait "pelouse" pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées... » Données récoltées via IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=215700&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

¹⁰ « Pour calculer la longueur du réseau routier revêtu, on additionne les kilomètres des différents réseaux. Sont considérés : les Autoroutes (AR) et les rings à statut autoroutier, les routes régionales (non compris les entrées/sortie d'AR et RN, parkings...), les routes provinciales (y compris les entrées/sortie d'autoroutes et de routes nationales, parkings...), toutes les routes provinciales, les routes communales carrossables, à l'exclusion, en principe, des chemins agricoles et sentiers et des voiries de grande circulation comprises dans le réseau communal (jadis provincial). Note : la longueur au 1er janvier de l'année x est supposée égale à celle au 31 décembre de l'année x-1). l'important est de savoir que cette donnée est valable au premier janvier de chaque année. » Données récoltées via IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=216600&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

¹¹ 14.294,6 km pour la Province du Hainaut.

Au niveau de l'intensité du trafic routier, elle s'élève à 395,8 millions de véhicules par an, soit 3,47 % de l'intensité du trafic de la Province de Hainaut.¹²

❖ **Détail de la longueur du réseau routier revêtu sur le territoire de la zone de police (01.01.2005)**

Km de réseau autoroutier	3,1 km
Km de réseaux régional et provincial	64,2 km
Km de réseau communal	878,1 km

20,95 km de RAVeL¹³ traversent le territoire de la zone de police (20.02.2019).

Deux lignes de chemin de fer traversent la zone dont une internationale. La gare de Thuin ayant fermé, seuls cinq points d'arrêt subsistent : Landelies, Thuin, Jamioulx, Ham-Sur-Heure, Cour-Sur-Heure.



Quelques cours d'eau sillonnent la zone. Le petit port de Landelies attire touristes et promeneurs, tandis qu'une activité batelière se maintient à Thuin. La Sambre engendre un trafic fluvial restreint. Sur le plan de la sécurité, certains cours d'eau sont déjà par le passé sortis de leur lit (Sambre, Biesmelle, Eau d'Heure, Ruisseau d'Hanzinne), et une attention des autorités s'impose en cas de fortes crues. Un détecteur de crue a été placé à Gerpennes sur le ruisseau d'Hanzinne.

La zone de police possède, sur son territoire, un établissement pénitentiaire situé à Jamioulx, d'une capacité de 400 prisonniers, ainsi que deux établissements hospitaliers importants : le C.H.U. André Vésale à Montigny-le-Tilleul et l'I.M.T.R. à Loverval. On compte de nombreux établissements scolaires, tous réseaux confondus et de tous les degrés d'enseignement, hormis l'enseignement universitaire.

¹² 11.421,0 millions de véhicules par an pour la Province du Hainaut. Données récoltées via IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=216900&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

¹³ « Le RAVeL (Réseau autonome des voies lentes) est un réseau de voies réservées aux usagers lents, c'est-à-dire non motorisés : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, patineurs, cavaliers. Il s'agit d'une appellation wallonne pour un réseau wallon (ne sont actuellement intégrées au réseau que les voies publiques gérées par la Région wallonne). L'indicateur clé est le nombre de km de RAVeL sur l'entité. » Données récoltées via IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=811100&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

❖ Évolution du nombre d'habitants par commune¹⁴

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2014-2019
Gerpines	12.392	12.352	12.527	12.660	12.660	12.716	2,61%
Ham-sur-Heure- Nalines	13.665	13.658	13.579	13.578	13.529	13.623	-0,31%
Thuin	14.530	14.539	14.494	14.600	14.671	14.702	1,18%
Montigny-le-Tilleul	10.146	10.042	10.095	10.161	10.136	10.112	-0,34%
TOTAL	50.733	50.591	50.695	50.999	50.996	51.153	0,83%

Au 1^{er} janvier 2019, le chiffre de la population au sein de la zone de police s'élevait à 51.153 habitants. Comparativement à 2014, le nombre d'habitants enregistre une légère hausse (+0,83%).

❖ Population étrangère (au 01.01.2019)¹⁵

	Montigny- le-Tilleul	Ham-sur- Heure-Nalines	Gerpines	Thuin	Total
<i>Population de nationalité belge</i>	9.412	13.081	11.999	14.104	48.596
<i>Population de nationalité étrangère</i>	700	542	717	598	2.557
<i>Total population</i>	10.112	13.623	12.716	14.702	51.153

La population dont la nationalité actuelle est étrangère est peu nombreuse (5%), mais en augmentation constante. Elle est surtout composée de personnes de nationalités italienne et française. Les communautés maghrébine et turque sont très faiblement implantées dans la zone de police. Il est à noter une proportion plus élevée d'habitations sociales sur le territoire de la Ville de THUIN.

En Province du Hainaut, la part de population étrangère s'élève à 12,06%.

¹⁴ StatBel - Population par commune au 1^{er} janvier (1992-2019) - <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#news>

¹⁵ StatBel - Structure de la population « Population par commune selon la nationalité et le sexe depuis 1992 » <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>

❖ Perspectives de croissance de la population¹⁶



	2015	2035	Évolution 2015-2035
Gerpennes	12.352	12.277	-0,61%
Ham-sur-Heure- Nalines	13.658	13.543	-0,84%
Thuin	14.539	13.589	-6,53%
Montigny-le-Tilleul	10.042	10.003	-0,39%
TOTAL	50.591	49.412	-2,33%

La perspective (2015-2035) du taux de croissance de la population est en recul dans toutes les entités. Particulièrement pour la Ville de Thuin.

Nombre relatif d'habitants en 2033 par entité (si 2018 = 100 habitants)¹⁷

Montigny-le-Tilleul	101 habitants
Ham-sur-Heure-Nalines	100 habitants
Gerpennes	105 habitants
Thuin	99 habitants

- *Moyenne pour la zone de police : 101 habitants*
- *Wallonie : 105 habitants*

¹⁶ IWEPS - « PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE MÉNAGES POUR LES COMMUNES WALLONNES » - Tableau de résultats des perspectives de population communales : <https://www.iweps.be/publication/perspectives-de-population-de-menages-communes-wallonnes/>

¹⁷ « Les perspectives de population développées ici reposent sur la méthode de projection «multi-états». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états, sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration. Cette méthodologie a été développée en 2010 et 2011 et mise en application par Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, membres du Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL. L'indicateur est donné en indice 100 par rapport à une année x. Une valeur de 111 se lit comme une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à l'année/la période de référence (indice 100). Symétriquement une valeur de 93 se lit comme une diminution de 7 point de pourcentage par rapport à cette année/période de référence. Un calibrage est effectué au niveau des arrondissements sur les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan. »

IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=244600&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

Nombre relatif de ménages privés en 2033 par entité (si 2018 = 100 ménages)¹⁸

Montigny-le-Tilleul	106 ménages
Ham-sur-Heure-Nalinnes	109 ménages
Gerpennes	111 ménages
Thuin	112 ménages

- Moyenne pour la zone de police : 110 ménages
- Wallonie : 109 ménages

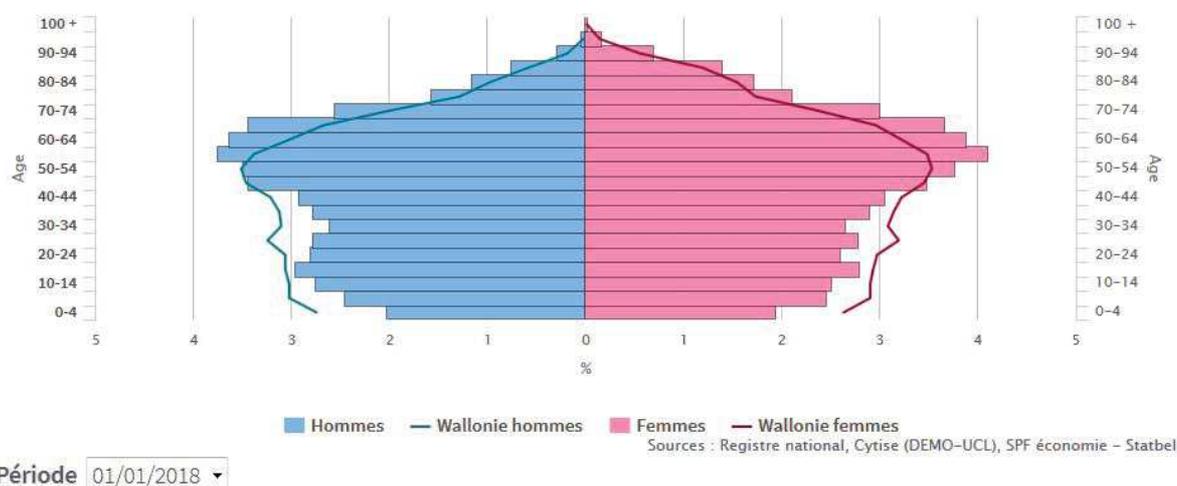
❖ **Age moyen de la population par entité de la zone de police 5338 GERMINALT au 01.01.2018**

Montigny-le-Tilleul	45,2 ans
Ham-sur-Heure-Nalinnes	44,5 ans
Gerpennes	45,3 ans
Thuin	43,9 ans

L'âge moyen de la population habitant sur le territoire couvert par la zone de police s'élève à 44,7 ans¹⁹ (l'âge moyen de la population en région wallonne au 01.01.2018 étant de 41,3 ans).

❖ **Pyramide des âges de la population habitant sur la zone de police 5338 GERMINALT au 01.01.2018**

Pyramide des âges de l'entité 5338 ZP GERMINALT (Zone de police) [01/01/2018]



¹⁸ IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=244601&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

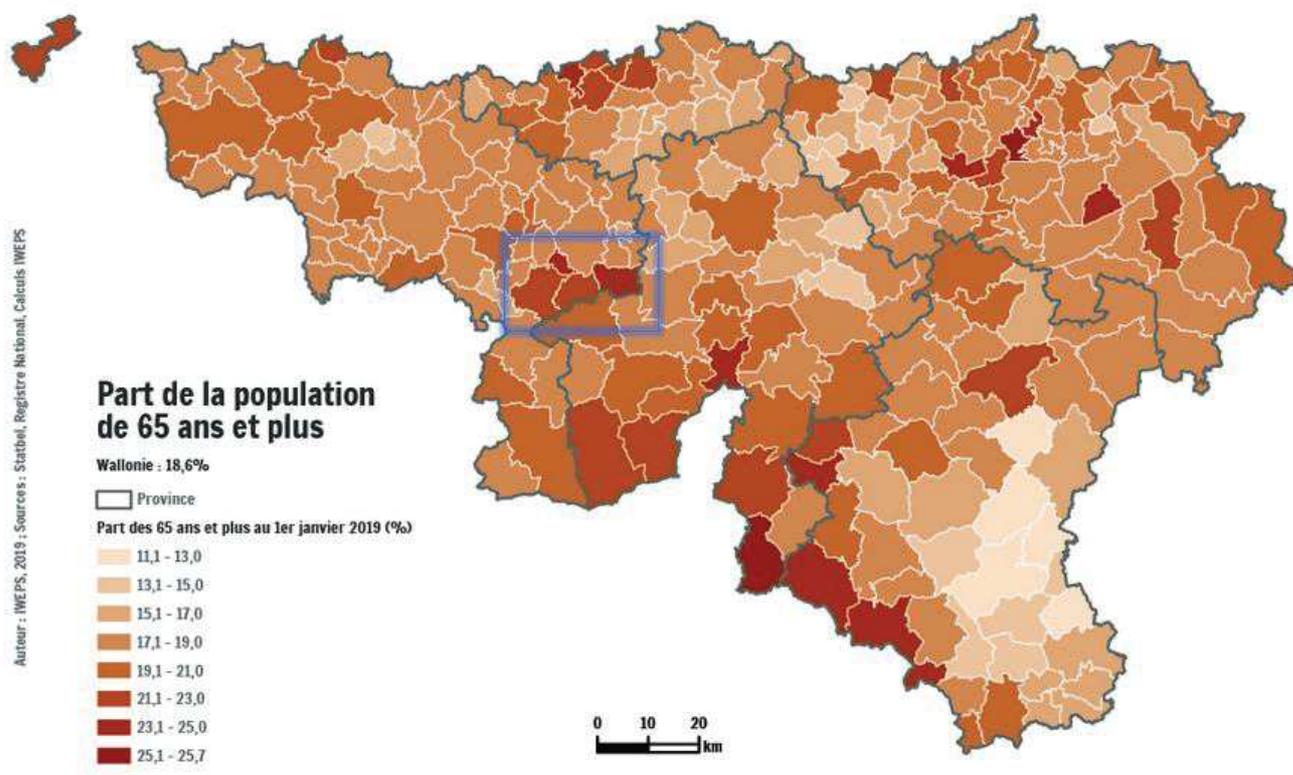
¹⁹ « L'âge moyen de la population de l'entité se calcule en faisant la somme des années vécues par la population divisée par la population totale de l'entité à la date de référence. Par exemple, une personne âgée de 42 ans révolus à la date de référence 'compte' pour 42,5 années vécues. »

IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=244302&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

❖ Les seniors



Dans son ensemble, la population wallonne comporte 19% de 65 ans et plus en 2019. Ce taux varie dans les communes wallonnes de 11% à 26%.²⁰



Les entités qui composent la zone de police comportent un pourcentage plus important de seniors au regard des autres entités de la Province de Hainaut.

❖ Part de 60 ans et plus dans les entités de la zone de police (au 01.01.2018)²¹

Montigny-le-Tilleul	31,2 %
Ham-sur-Heure-Nalinnes	29,6 %
Gerpennes	31,2 %
Thuin	28,9 %

- *Moyenne pour la zone de police : 30,1 % (01.01.2018)*
- *Moyenne pour la Wallonie : 24,5 % (01.01.2018)*

²⁰ IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-des-65-ans-et-dans-les-communes-wallonnes/>

²¹ IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=201200&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

❖ La natalité



Le taux brut de natalité de la zone de police est de 6,8 naissances pour 1.000 habitants tandis que celui de la Wallonie se situe à 10,2 naissances pour 1.000 habitants (données de l'année 2017).²²

❖ Espérance de vie à la naissance par entité (période 2000-2009)²³

Montigny-le-Tilleul	81,1 ans
Ham-sur-Heure-Nalinnes	81,4 ans
Gerpennes	80,7 ans
Thuin	80,7 ans

- *Espérance de vie à la naissance en Wallonie : 79,8 ans*

1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

Le niveau de vie de la population de la zone de police est généralement élevé, avec un revenu moyen annuel par habitant de 20.058,25 euros sur la zone de police, supérieur à la moyenne nationale, et le plus élevé dans les arrondissements administratifs de Charleroi et Thuin. Ce niveau de vie élevé n'est pas sans susciter certaines convoitises (vols dans habitations, vols à main armée, criminalité itinérante).

❖ Revenu moyen par habitant des entités de la zone de police (année 2016)²⁴

Montigny-le-Tilleul	20.268 euros
Ham-sur-Heure-Nalinnes	21.294 euros
Gerpennes	20.437 euros
Thuin	18.234 euros

- *Revenu moyen par habitant (national) – Année 2016 : 17.824 euros*
- *Revenu moyen par habitant (région wallonne) – Année 2016 : 16.787 euros*

²² IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=202700&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

²³ « Nombre moyen d'années qu'un groupe d'individus pourrait s'attendre à vivre à un âge donné s'il encourt les risques de mourir observés à chaque âge au cours de l'année (ou des années) de référence. Le calcul se fait sur plusieurs années afin d'avoir une estimation plus stable. Note: Les espérances de vie de l'entité peuvent être influencées par la présence ou l'absence de maison de repos sur le territoire de l'entité. Bien que le calcul intègre l'ensemble des décès observés sur la période retenue, l'impact de quelques décès sur l'espérance de vie reste plus important dans une entité peu peuplée. Il convient donc d'interpréter avec prudence le classement des entités selon leurs espérances de vie. »

IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=200600&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

²⁴ StatBel – « Le revenu moyen des Belges s'élève à 17.824 euros » - Statistique fiscale par commune (2016) : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux#news>

❖ **Taux de chômage administratif²⁵ des 15-64 ans des entités de la zone de police (année 2016)²⁶**

Montigny-le-Tilleul	11,4 %
Ham-sur-Heure-Nalinnes	9,2 %
Gerpennes	10,0 %
Thuin	11,8 %

- Taux de chômage administratif moyen de la zone de police – Année 2016 : 10,5%
- Taux de chômage administratif moyen en région wallonne – Année 2016 : 14,6 %

Le taux de chômage administratif des 15-64 ans sur la zone de police est inférieur à la moyenne wallonne.

Le tourisme d'un jour connaît un succès croissant, grâce à quelques points touristiques de plus en plus attractifs :

- Distillerie de Biercée ;
- Remparts et beffroi de Thuin ;
- Abbaye d'Aulne ;
- Musée des Marches Folkloriques de Gerpennes ;
- Etc.

❖ **Nombre d'établissements d'hébergement touristique (31.12.2017)²⁷**

Montigny-le-Tilleul	0 établissement
Ham-sur-Heure-Nalinnes	9 établissements
Gerpennes	6 établissements
Thuin	10 établissements

²⁵ Dans ce cas, nous utilisons le taux de chômage administratif car nous comparons des taux de chômage au niveau communal. Plus de détails via ce lien : <https://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>

²⁶ IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=4&indicateur_id=235300&sel_niveau_catalogue=T&ordre=6

Interprétation du taux de chômage administratif des 15-64 ans : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-administratif-15-a-64-ans/>

²⁷ « L'indicateur clé donne le nombre d'établissements d'hébergements. La définition utilisée varie selon le territoire : pour les communes germanophones, seuls des établissements reconnus par la communauté sont considérés. Pour les autres communes wallonnes, tous les établissements autorisés et en ordre de sécurité incendie au Commissariat général au Tourisme situés sur le territoire de l'entité sont considérés. Il peut s'agir d'hôtels, de campings, de gîtes, de chambres d'hôtes, de villages de vacance ou encore d'équipements de tourisme de groupe. Cet indicateur constitue l'offre officielle en hébergements touristiques. Note: lorsque le nombre d'établissements sur le territoire de l'entité est inférieur à 4, on considère qu'il n'y a 'pas assez d'établissements' pour la diffusion de la donnée. » IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=11&indicateur_id=812500&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

❖ Nombre de nuitées dans les établissements d'hébergement touristique (2016)²⁸

Montigny-le-Tilleul	Non diffusé
Ham-sur-Heure-Nalinnes	8.340 nuitées
Gerpennes	8.306 nuitées
Thuin	13.494 nuitées

L'activité agricole est très présente dans la zone de police, mais les secteurs secondaires et tertiaires ne sont pas en reste. Les activités commerciales se caractérisent par plusieurs complexes commerciaux (Nalinnes-Bultia, Carrefour, Delhaize, ...), et ces dernières années, plusieurs nouvelles surfaces commerciales de taille moyenne se sont implantées ou s'implantent. Par ailleurs, les zonings existant dans la zone de police (Thuin, Donstiennes) continuent leur expansion et comptent de nombreuses entreprises et PME. Des marchés publics sont toujours organisés dans certaines communes (Thuin, Nalinnes centre, Gerpennes).

1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

La zone de police compte sur son territoire plusieurs manifestations folkloriques d'importance, générant certains problèmes en termes de sécurité et de mobilité :

- Marche Sainte-Rolende à Gerpennes ;
- Marche Saint-Roch à Thuin ;
- Marche Saint-Roch à Ham-Sur-Heure ;
- Ducasse d'Jean à Landelies ;
- Etc.

L'année 2013 fut marquée par la reconnaissance de ces marches folkloriques par l'UNESCO.

D'autres événements à caractère festif ponctuent également la vie de la zone de police comme :

- Le Bal aux Champions à Gerpennes ;
- Des courses cyclistes (Tour de Wallonie, Circuit de Wallonie, ...) ;
- Des Grands feu (Gozée, Gerpennes, ...) ;
- Des carnavaux (Marbaix, Beignée, ...) ;
- L'Open Air à Gougnes ;
- Le Festival Scène sur Sambre ;
- Etc.

²⁸ « La fréquentation est mesurée en nombre de nuitées passées dans les hébergements touristiques situés sur le territoire de l'entité. Les nuitées correspondent au nombre de personnes multiplié par le nombre de nuits passées dans les hébergements. » IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) – WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=11&indicateur_id=812501&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

La Police locale GERMINALT est soucieuse de limiter ses **consommations énergétiques**, diverses actions ont été récemment mises en œuvre et des projets sont en cours.



Durant l'année 2015, deux bâtiments ont été acquis, il s'agit des bâtiments abritant le poste de proximité de Gerpinnes et le poste de proximité de Thuin.

Concernant le bâtiment de Gerpinnes, des investissements ont été effectués en vue de réaliser des économies d'énergie en remplaçant des châssis défectueux par des châssis à double vitrage performant. Une nouvelle chaudière à condensation au gaz a été placée.

Concernant le bâtiment de Thuin, celui-ci a fait l'objet du remplacement de l'ensemble des châssis et portes avec du vitrage à haute performance énergétique ainsi que le remplacement de l'ancienne chaudière par une chaudière à condensation au Gaz. Les greniers du bâtiment de Thuin ont été isolés par les planchers avec le placement de panneaux isolants de 80 mm d'épaisseur sur l'ensemble de sa surface.

Actuellement l'ensemble des anciens luminaires de type néon présents au sein des bâtiments de Gerpinnes, Ham-sur-Heure et Thuin sont remplacés par des luminaires LED, économes en énergie.

En juin 2019, 39 panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de 300 w ont été placés à l'Hôtel de police d'Ham-sur-Heure afin de réduire la facture énergétique et assurer la production d'électricité.

Durant l'année 2019, une convention a été signée avec le programme de transition énergétique de la Région Wallonne RENOWATT en vue de procéder à l'audit de l'ensemble des consommations énergétiques de nos bâtiments et définir les sources d'économie potentielles en matière de dépenses énergétiques. RENOWATT sélectionne, avec les pouvoirs publics, les bâtiments dont l'efficacité énergétique peut être améliorée significativement, les regroupe en « pool », puis agit en tant que centrale d'achats pour estimer le montant des travaux nécessaires et lancer la procédure de marché public visant la mise en œuvre d'un Contrat de Performance Énergétique. Cette mission est financée par le subside ELENA (mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux) de la Banque européenne d'Investissement (BEI) et par la Région Wallonne. L'établissement de Contrats de Performance Énergétique (CPE) permettra de diminuer la facture énergétique et l'empreinte CO2 des bâtiments de la police locale, notamment en incluant une maintenance externe des bâtiments, et de garantir la performance énergétique des travaux.

En 2019, la police locale a également acquis un bâtiment afin d'y installer le poste de proximité de Montigny-le-Tilleul. Un nouveau bâtiment sera construit et respectera des normes strictes en matière d'économie d'énergie comme défini par la Région Wallonne.

Une réflexion en matière d'écologie est également présente concernant l'utilisation des véhicules de la Police locale GERMINALT afin d'utiliser un carburant plus propre. Lors du remplacement des véhicules de service, il sera envisagé d'acquérir des véhicules utilisant du gaz naturel de type CNG.

La police locale tente également de limiter l'usage du papier en numérisant un maximum de documents (paperless).

1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier

En matière de développements technologiques, la police intégrée se doit de s'adapter aux évolutions sans cesse changeantes dans ce domaine inévitable qu'est l'innovation.



En 2018, la Police locale 5338 GERMINALT a accepté l'utilisation de la suite Microsoft OFFICE 365 ce qui a engendré un changement important pour les collaborateurs dans leur manière de travailler.²⁹ Un « ambassadeur » de ces nouveaux produits a été désigné en interne afin d'analyser ce panel d'applications (utilité, développement, implémentation, ...) et accompagner les membres du personnel dans cette transition via des informations internes. En effet, avant d'octroyer les accès à ces nouveautés des éclaircissements sont apportés afin de ne pas bouleverser le personnel. Cela est réalisé de manière progressive pour qu'ils puissent intégrer à leur rythme le « *New Way of Working* » (la nouvelle manière de travailler).

A présent, les collaborateurs disposent d'une nouvelle adresse mail (Outlook Web App), de nouveaux outils modernes en matière de bureautique (dernières versions des programmes WORD, EXCEL, POWERPOINT, PUBLISHER, ONE NOTE, ...) mais également des applications de stockage/échange de l'information avec entre autre Sharepoint, Yammer, Teams mais aussi Stream. D'autres outils qui composent cette suite sont encore à découvrir, leur acquisition étant récente.

OFFICE 365 est véritablement devenu un incontournable au sein de la police intégrée. De nombreuses séances d'information ont été et sont encore organisées ponctuellement tant au niveau de notre organisation qu'à Bruxelles au niveau de la police fédérale afin d'accompagner chaque entité dans cette transition informatique.

D'autres changements sont également à venir, notamment en ce qui concerne la portabilité des applications policières (disposer des accès en dehors du bureau). A titre d'exemple, l'accessibilité aux horaires de service via « PORTAL LITE » en extérieur est relativement récente. La gestion documentaire de la police intégrée est également actuellement repensée via trois canaux que sont :

- POLDOC ;
- WIKIPOL ;
- POLNEWS.

Le passage à la double authentification (Multi Factor Authentification) se fait également de manière progressive. Il s'agit d'une sécurité supplémentaire lorsque l'on souhaite accéder à des applications de la police intégrée.

Accepter ce changement a engendré un investissement important en matière d'achat de matériel informatique performant (serveurs, smartphones, tablettes, ...) et capable de supporter les nouvelles applications qui sont annoncées pour les mois à venir (FOCUS, e-Police, ...) ainsi que la virtualisation des serveurs et des postes de travail.

De nouvelles plateformes informatiques d'échange d'informations ont également été intégrée dans le fonctionnement policier de la zone de police, c'est le cas de I+BELGIUM. Cette plateforme partagée entre les principaux partenaires du monde judiciaire belge à savoir : la police intégrée, les Parquets, les Juges

²⁹ Voir article SUDPRESSE en annexe du 20.12.18 « *Une police à la pointe de la technologie* ».

d'Instruction, les Maisons de Justice, les Tribunaux d'Application des Peines et les prisons permet d'informer l'ensemble des partenaires sur les libérés conditionnels et leur suivi.

Ce système permet un échange d'informations quasi en temps réel alors qu'auparavant, il fallait plusieurs semaines pour pouvoir communiquer entre les divers partenaires.

Enfin, l'application FOCUS, développée au départ par la police locale d'Anvers, offrira depuis un smartphone ou une tablette, une solution de travail mobile aux policiers de terrain, comme par exemple prendre en photo un véhicule mal stationné, rédiger un PV et joindre la photo au PV, accéder aux banques de données locales propres à chaque zone de police, etc., et ce de manière sécurisée.

Cette solution a été reprise par DRI (Direction de l'Information policière et des moyens ICT de la police fédérale) afin d'être étendue à l'ensemble de la police intégrée. Plusieurs phases de test sont actuellement menées. La livraison finale du produit est attendue pour 2020.

Une réflexion interne est actuellement menée en matière d'e-learning (ou « MOOC ») dans le cadre du développement des compétences des membres du personnel. Il s'agira de développer des capsules vidéos que les collaborateurs pourront visionner sur leur poste de travail. Le premier tutoriel devrait traiter de l'utilisation/manipulations des radios.

1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

Le Collège de police

Le Collège de police est compétent pour l'organisation et la gestion de la zone de police. Il exerce, notamment, l'autorité sur le corps de police et le Chef de corps, inflige les sanctions disciplinaires lourdes et statue sur l'adjudication des achats.

Il est constitué des bourgmestres des quatre communes constituant la zone pluri communale. Le mandat de membre du Collège de police prend cours au moment de la prestation de serment en qualité de bourgmestre.

Le membre du collège de police absent ou empêché est remplacé conformément aux dispositions de l'article 14 de la nouvelle loi communale.

Les bourgmestres des communes faisant partie de la zone pluri communale sont membres de plein droit du Collège de police. Ils choisissent en leur sein un président.

Le Collège de Police de la Police locale 5338 GERMINALT se compose des personnes suivantes :

- Madame Marie-Hélène Knoops, bourgmestre de la commune de Montigny-le-Tilleul préside le collège et le conseil de police ;
- Monsieur Philippe Busine, bourgmestre de la commune de Gerpinnes est le vice-président du collège et du conseil de police ;
- Monsieur Yves Binon, bourgmestre de la commune d'Ham-sur-Heure/Nalinnes est membre du collège et du conseil de police ;
- Monsieur Paul Furlan, député-bourgmestre de la Ville de Thuin est membre du collège et du conseil de police ;

- Monsieur Alain Bal, Chef de Corps de la police locale 5338 Germinalt, instruit les dossiers à l'instar du directeur général dans une commune.
- Monsieur Denis Ceschin, secrétaire du collège et du conseil de police, directeur des ressources humaines et matérielles de la Police locale 5338 Germinalt, acte les délibérations et votes du collège ou conseil de police. Il est le gardien des archives.

Le Chef de Corps et le secrétaire zonal n'ont pas un droit de vote.

Le Collège de police se réunit tous les premiers, troisièmes et éventuellement cinquièmes vendredis du mois sauf en juillet et en août, et aussi souvent que l'exige la prompte expédition des affaires.

Conformément à l'article 104, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, les réunions du collège de police ne sont pas publiques. Seules les décisions sont actées au procès-verbal et au registre des délibérations visés à l'article L1132-1 de la CDLD. Elles sont seules susceptibles d'avoir des effets de droit.

Toutefois, en cas d'urgence, le président du collège de police décide du jour et de l'heure de la réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Le collège de police est chargé :

- De l'exécution des lois, des décrets, des règlements et arrêtés de l'Etat, des Région et Communautés, du conseil provincial et du collège provincial, lorsqu'elle lui est spécialement confiée ;
- De la publication et de l'exécution des résolutions du conseil de police ;
- De l'administration des établissements de la police locale 5338 Germinalt ;
- De la gestion des revenus, de l'ordonnancement des dépenses de la police locale 5338 Germinalt et de la surveillance de la comptabilité ;
- De la direction des travaux zonaux ;
- Des actions judiciaires de la zone de police, soit en demandant, soit en défendant ;
- De l'administration des propriétés de la zone de police, ainsi que de la conservation de ses droits ;
- De la surveillance des membres du corps de police locale ;
- De la discipline en tant qu'autorité disciplinaire ordinaire ou supérieure ;
- Veille à la garde des archives et des titres. Il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la zone de police, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ;
- La convocation du conseil de police ;
- Désigne le personnel aux emplois vacants sur délégation du conseil de police.

Les réunions font l'objet de délibérations qui sont actées dans un procès-verbal et transcrites dans un registre.

Le Conseil de police

Le Conseil de police est composé proportionnellement de conseillers communaux des différentes communes constituant ensemble la zone pluri communale, sur la base de leurs chiffres de population respectifs. Chaque conseil communal dispose au minimum d'un représentant au Conseil de police.

Les bourgmestres des communes faisant partie de la zone pluri communale sont membres de plein droit du Conseil de police.

En termes de vote, il y a 23 personnes qui ont le pouvoir de voter.

Le Conseil de police se réunit toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins quatre fois par an dont au moins une fois par semestre. La Présidente du Collège de police préside le Conseil de police. Chaque membre du conseil de police, y compris les membres du Collège de police, dispose d'une voix. (Article 25 de la LPI)

Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt de la police locale. Il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure.

Le collège et le conseil de police n'ont pas d'attribution de police administrative, seuls les conseils et collèges communaux disposent de cette prérogative. C'est ainsi que le collège et le conseil de police ne peuvent éditer un règlement général de police sur la zone de police. Cette responsabilité incombe à chaque conseil communal de la zone, respectant de la sorte, le principe d'autonomie communale.

Les délibérations du conseil ne doivent être approuvées par l'autorité de tutelle que dans les cas formellement prévus par la loi ou le décret.

Le Conseil de police :

- Règle tout ce qui est d'intérêt de la police locale ;
- Fixe son règlement d'ordre intérieur ;
- Vote chaque budget zonal de l'exercice suivant et approuve le compte communal de l'exercice antérieur ;
- Adopte le cadre et l'effectif de la police locale 5338 Germinalt ;
- Décide de la passation des marchés publics (travaux, fournitures, services, ...) et fixe leurs conditions ;
- Gère le patrimoine de la police locale 5338 Germinalt ;
- Propose la nomination du chef de Corps au Roi et propose la reconduction de son mandat tous les cinq ans ;
- Déclare les emplois vacants ;
- Décide d'ester en justice ;
- Démissionne ou suspend le personnel ;
- Exproprié pour utilité publique.

Le Conseil zonal de Sécurité

Le Conseil Zonal de Sécurité (CZS) se compose :

- Des Bourgmestres (autorités administratives) ;
- Du Procureur du Roi (pouvoir judiciaire) ;
- Du directeur coordinateur (DirCo) de la police fédérale ;
- Du Chef de corps ;
- Du fonctionnaire sanctionnateur ;
- D'experts éventuels.

Les tâches du CZS :

- L'établissement du Plan Zonal de Sécurité ;
- La coordination des missions de police administrative et de police judiciaire ;
- La surveillance de l'exécution et l'évaluation du plan zonal de sécurité.

Cette tutelle spécifique lui permet de contrôler la légalité des décisions prises par les autorités zonales au regard des dispositions comprises dans la LPI ou prises en vertu de cette loi.

La loi organise trois formes de tutelle spécifique :

En vertu des articles 66 à 81 et 84 de la LPI, le Gouverneur exerce une tutelle spécifique spéciale d'approbation à l'endroit des décisions prises par le conseil de police relativement au cadre du personnel, au budget et aux modifications y apportées, à la contribution financière d'une commune à la zone de police pluri communale et aux modifications y apportées, aux comptes, au décompte final du comptable spécial et au rééchelonnement des emprunts souscrits pour le financement de la police locale.

Une mission de tutelle spécifique générale de suspension (articles 85 à 88 LPI) est également prévue pour le Gouverneur à l'endroit de certaines décisions prises par les autorités précitées dans des cas précis. La tutelle administrative spécifique générale consiste en un contrôle de la légalité des autres actes des conseils de police ou des collèges de police pris en vertu d'une délégation des pouvoirs des conseils. Les zones doivent soumettre au gouverneur la liste des décisions adoptées en matière de police au sein du conseil de police. Dans un certain nombre de cas, une copie certifiée conforme de la décision elle-même devra être transmise. C'est le cas de décisions prises par le conseil ou le collège en matière de marchés publics en vue de l'équipement du corps, de dépenses urgentes et de nomination et de promotion de personnel.

Enfin, une tutelle coercitive lui est confiée pour les cas où les autorités en cause ne satisferaient pas aux obligations imposées par cette législation (articles 82 et 89 LPI). Le Gouverneur peut, dans ce cadre, charger un commissaire spécial de se rendre dans la zone aux fins de recueillir les informations demandées ou d'exécuter les mesures qui découlent des obligations liées à l'application de la loi sur la police intégrée.

Le Gouverneur peut contrôler la comptabilité et la caisse de la zone de police, émettre d'office un mandat en cas de refus ou de retard dans l'ordonnement des dépenses en matière de police que la loi impute à la zone de police.

Commentaires

- La police locale 5338 GERMINALT est dépendante d'une part des finances fédérales et d'autre part des finances communales, et ce sous la tutelle de la région wallonne et de la province du Hainaut (gouverneur). Force est de constater que l'état fédéral a tendance à réduire ses dotations fédérales au préjudice des communes qui doivent ajuster leurs dotations communales pour maintenir le niveau des capacités policières.
Les circulaires régionales relatives au budget stabilisent les dotations communales en refusant les sauts d'index, ce qui a une conséquence importante puisque le budget est constitué de 90 % de dépenses en personnel.
Suite à la dernière circulaire régionale sur les communes et CPAS publiée en mai 2019, il semble que la Ministre des Pouvoirs locaux accepte une certaine tolérance en matière d'augmentations des dotations communales en rapport avec l'index présumé publié par le bureau fédéral du plan.
- Au niveau politique, les nouveaux gouvernements/parlements régionaux et fédéraux auront certainement de nouvelles mesures qui impacteront (in)directement l'institution policière. Le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice prendront certainement de nouvelles mesures ou directives. La réforme est derrière nous, de nouveaux services sont créés au niveau de la police fédérale, ce qui influencera la capacité policière locale.³⁰

³⁰ Voir en annexe l'article de la revue « Mouvement communal » n°940 – Les revendications municipales. Focus : Sécurité policière. Pg 23-26.

- La problématique des pensions reste une grande inconnue pour le personnel et l'organisation policière. L'âge de la pension a été modifiée par un arrêt de la Cour constitutionnelle en la fixant à 62 ans. Reste à voir si le métier de policier sera considéré comme un métier "lourd". Cela aurait aussi un impact sur l'organisation policière en prolongeant de cinq ans la date de pension.
- Il a été question lors de cette dernière législature fédérale de fusionner des zones de police à l'instar de ce qui se passe en province du Limbourg. Au niveau de la zone de police 5338 GERMINALT, le collège de police n'envisage pas de fusionner. Rien ne prédit que le nouveau ministre de l'Intérieur ne poursuive cette intention.
- Il a été à l'ordre du jour de supprimer les jours de maladie et d'appliquer le système existant dans le domaine privé. Nous ignorons quels seront les changements en la matière avec les nouveaux pouvoirs politiques en place.
- Les formations policières semblent s'orienter vers des formations de type supérieur³¹, c'est-à-dire un bachelier de trois années. La période de transition aura un impact indéniable sur l'apport en nouveaux membres policiers. Trois années transitoires de vaches maigres alors que le nombre de personnes en âge de prendre sa pension sera grandissant (babyboom).
- Les Chefs de Corps des polices locales se sont réunis en 2019 et ont édité un mémorandum³² dans lequel le Chef de Corps souscrit au contenu.

Ainsi, il estime que la police locale doit pouvoir s'appuyer sur ces fondamentaux :

- ✓ Préserver la police de proximité ;
 - ✓ Conserver un ancrage local fort ;
 - ✓ Répondre aux attentes des citoyens et des partenaires, de la communauté, des gouvernements ;
 - ✓ Respecter la philosophie qui sous-tend la réforme des services de police ;
 - ✓ Veiller au fonctionnement intégré des services de police et toutes leurs composantes ;
 - ✓ Renforcer davantage les fonctionnalités de base ;
 - ✓ Consolider le soutien de la police fédérale à la police locale.
- Lors de la précédente législature, nous avons lancé deux projets dont un a un impact sur l'engagement des inspecteurs de quartier à savoir l'action "Mon frigo m'a sauvé la vie".³³ Cette action permet aux inspecteurs de quartier de rencontrer les seniors de plus de 65 ans en leur offrant une boîte à tartines dans laquelle on insère un formulaire médical et un formulaire d'identification en cas de disparition. Dans le même domaine, nous avons également conclu un protocole « Disparition Seniors » avec la Cellule des Personnes Disparues de la police fédérale et de la Ligue Alzheimer.³⁴ Le deuxième projet a moins d'impact sur la capacité policière puisqu'il s'agit de donner une peluche à des enfants confrontés à la présence policière lors d'intervention ou d'audition.³⁵

³¹ Voir article SUDPRESSE en annexe du 17.07.19 « *Des études supérieures pour devenir policier* ».

³² Mémorandum 2019-2023 de la Commission Permanente de la Police Locale.

³³ Voir article SUDPRESSE en annexe du 06.01.18 « *Des frigos qui sauvent* ».

³⁴ Voir article SUDPRESSE en annexe du 19.09.18 « *La police veille sur 11.000 personnes âgées* ».

³⁵ Voir article SUDPRESSE en annexe du 08.04.19 « *La police cherche des peluches* ».

1.2 L'image de la criminalité zonale

➤ Données objectives

Les données objectives utilisées pour établir l'image de la sécurité sont exclusivement de source policière. Elles représentent donc la criminalité connue de la police, mais en aucun cas la criminalité réelle. De plus, certains chiffres évoquent plus l'activité policière en la matière que la réelle étendue du phénomène (par exemple en matière de stupéfiants). Aucune donnée objective ne provient de partenariats non policiers car celles-ci ne sont pas facilement vérifiables sur le plan de la qualité et de la fiabilité.

En matière de criminalité, le présent Plan Zonal de Sécurité, contrairement au précédent, ne reposera non plus sur l'ICAL élaboré par l'analyste stratégique de la Direction de Coordination et d'Appui (DCA) de Charleroi mais sur le baromètre de criminalité. Ces données sont générées par le service FPF/DGR/DRI/BIPOL de la police fédérale. L'avantage de recourir à cette source de données réside dans le fait que le baromètre repose sur une méthodologie validée et que les rapports réalisés sont transmis à chaque zone de police et autres niveaux géographiques supérieurs, (arrondissements, national, ...). Des comparaisons sont, dès lors, envisageables entre les diverses entités.

En ce qui concerne la sécurité routière, les données communiquées par la police fédérale, service FPF/DGR/DRI/BIPOL, via le baromètre circulation ont été reprises. Elles sont complétées par les accidents s'étant déroulés sur la zone de police 5338 GERMINALT, mais constatés par une autre unité (par exemple l'accueil de Charleroi ou encore la police de la route).

Concernant les données relatives à l'ordre public ainsi qu'aux nuisances sociales, celles-ci proviennent du fonctionnaire sanctionnateur (amendes administratives communales).

❖ La criminalité

Évolution de la criminalité sur la zone de police GERMINALT de 2014 à 2018 (nombre total des délits) :

2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014-2018)	Évolution moyenne
3.760	3.641	3.805	3.664	3.489	-7,21%	-1,79%

Source : Baromètre de la criminalité – ZP Germinalt - Décembre 2017 : Année 2014
 Baromètre de la criminalité – ZP Germinalt - Novembre 2018 : Année 2015
 Baromètre de la criminalité – ZP Germinalt - Juillet 2019 : Années 2016 - 2017 - 2018

La criminalité a diminué de **-7,21 %** entre 2014 et 2018.

✓ Catégories principales

Voici les catégories principales auxquelles la zone de police est le plus confrontée (TOP 10) :

Vol et extorsion							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Vol avec circonstances aggravantes</i>	972	1.012	794	734	715	-26,44%	-6,89%
<i>Vol sans circonstances aggravantes</i>	579	526	521	497	480	-17,1%	-4,53%
<i>Vol non spécifié</i>	2	7	7	7	3	50%	48,21
<i>Extorsion</i>	17	9	6	12	11	-35,29%	2,82%
TOTAL	1.570	1.554	1.328	1.250	1.209	-22,99%	-6,18%

➤ De 2014 à 2018 la zone de police totalise 6.911 faits de vols et extorsions.

Dégradation de la propriété							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Vandalisme</i>	349	270	302	308	262	-24,93%	-5,93%
<i>Incendie volontaire</i>	33	27	21	30	25	-24,24%	-3,55%
<i>Incendie involontaire</i>	4	15	9	8	8	100%	55,97%
<i>Destruction, dénaturation, dégradation</i>	7	3	3	6	3	-57,14%	-1,79%
<i>Destruction par explosion volontaire</i>				1		/	/
TOTAL	393	315	335	353	298	-24,17%	-5,93%

➤ De 2014 à 2018, la zone de police totalise 1.694 dégradations de la propriété.

Infraction contre l'intégrité physique							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Coups et/ou blessures volontaires hors sphère familiale</i>	184	173	176	171	166	-9,78%	-2,50%

<i>Coups et/ou blessures volontaires en sphère familiale</i>	99	90	92	105	126	27,27%	6,82%
<i>Autres infractions volontaires contre l'intégrité physique</i>	34	20	32	29	36	5,88%	8,40%
<i>Infractions involontaires contre l'intégrité physique</i>	5	8	7	20	8	60%	43,30%
<i>Meurtre</i>	6	4	4	2	5	-16,67%	16,67%
<i>Torture et maltraitance</i>	1	1	2	4	2	100%	37,5%
<i>Abstention coupable</i>					1	/	/
<i>Assassinat</i>		3		1		/	/
TOTAL	329	299	313	332	344	4,56%	1,31%

➤ De 2014 à 2018, la zone de police totalise 1.617 infractions contre l'intégrité physique.

Drogues							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Détention</i>	194	187	219	217	278	43,30%	10,18%
<i>Commerce</i>	33	36	32	27	20	-39,39%	-10,89%
<i>Fabrication</i>	6	7	17	9	7	16,67%	22,56%
<i>Importation et exportation</i>	4		1	4	2	-50%	/
<i>Usage</i>	5	5	3		4	-20%	/
<i>Autres</i>	3	1		5	1	-66,67%	/
TOTAL	245	236	272	262	312	27,35%	6,75%

➤ De 2014 à 2018, la zone de police totalise 1.327 faits liés à la drogue.

Infraction contre autres valeurs morales et sentiments							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Harcèlement</i>	114	110	163	139	129	13,16%	5,69%
<i>Atteinte à l'honneur</i>	45	38	62	40	56	24,44%	13,03%
<i>Vie privée</i>	12	10	12	8	7	-41,67%	-10,63%
<i>Tapage nocturne</i>	2	8		5	7	250%	/
<i>Violation de communication par particulier</i>		2			1	/	/
<i>Violation du secret de communication</i>	1					-100%	/
<i>Violation du secret professionnel</i>	1	2				-100%	/
<i>Abus d'informations issues d'un dossier pénal</i>				1		/	/
<i>Abus faiblesses de personnes</i>	1	2	1			-100%	/
<i>Attirer ou utiliser mineur ou personne vulnérable</i>			1			/	/
<i>Occupation bien d'autrui non habité (squatter)</i>					1	/	/
<i>Vie privée mineur : publication débats Justice</i>					1	/	/

<i>Violation de sépulture</i>			1			/	/
TOTAL	176	172	240	193	202	14,77%	5,59%

- De 2014 à 2018, la zone de police totalise 983 infractions contre autres valeurs morales et sentiments.

Infraction contre la sécurité publique							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Menaces</i>	154	131	155	111	166	7,79%	6,14%
<i>Evasion de prisonniers</i>	15	32	42	35	15	0%	17,69%
<i>Association de malfaiteurs</i>	4	3	1	2	1	-75%	-10,42%
<i>Organisation criminelle</i>	1	1				-100%	/
TOTAL	174	167	198	148	182	4,60%	3,07%

- De 2014 à 2018, la zone de police totalise 869 infractions contre la sécurité publique.

Fraude							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Escroquerie</i>	77	70	64	93	104	35,06%	9,87%
<i>Abus de confiance et infractions apparentées</i>	31	37	32	39	37	19,35%	5,65%
<i>Recel</i>	13	8	16	24	13	0	16,43%
<i>Détournement et destruction frauduleuse</i>	14	11	19	25	12	-14,29%	7,72%
<i>Grivèlerie</i>	11	10	13	12	19	72,73%	17,89%
<i>Blanchiment d'argent</i>	1	2	3	2		-100%	4,17%
<i>Infractions liées à l'état de faillite</i>	2	2		2	1	-50%	/
<i>Tromperie</i>	1		2		1	0%	/
<i>Abus de biens sociaux</i>	1	1	1		1	0%	/
<i>Insolvabilité frauduleuse</i>		1	1	1		/	/
TOTAL	151	142	151	198	188	24,50%	6,61%

- De 2014 à 2018, la zone de police totalise 830 fraudes.

Criminalité informatique							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Fraude informatique</i>	84	74	135	161	148	76,19%	20,43%
<i>Hacking</i>	9	12	4	18	10	11,11%	68,06%
<i>Faux en informatique</i>	1	2	4	4	1	0%	31,25%
<i>Sabotage</i>		2		1		/	/
TOTAL	94	90	143	184	159	69,15%	17,43%

- De 2014 à 2018, la zone de police totalise 670 faits qui concernent la criminalité informatique.

Registre de population							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Registre de population</i>	131	130	142	99	86	-34,35%	-8,74%
TOTAL	131	130	142	99	86	-34,35%	-8,74%

➤ De 2014 à 2018, la zone de police totalise 588 faits concernant le registre de population.

Armes et explosifs							
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
<i>Détention illégale</i>	63	55	117	126	68	7,94%	15,42%
<i>Port/Transport illégal</i>	21	17	23	21	24	14,29%	5,46%
<i>Autre</i>	2		1	2	4	100%	/
<i>Explosifs</i>			2		1	/	/
<i>Commerce illégal</i>	3	1		1	1	-66,67%	/
TOTAL	89	73	143	150	98	10,11%	12,04%

➤ De 2014 à 2018, la zone de police totalise 553 faits relatifs à des armes et des explosifs.

**TOP 10 des catégories principales les plus enregistrées au niveau de la zone de police
Période de 2014 à 2018**

1. Vol et extorsion (6.911 faits)
2. Dégradation de la propriété (1.694 faits)
3. Infraction contre l'intégrité physique (1.617 faits)
4. Drogues (1.327 faits)
5. Infraction contre autres valeurs morales et sentiments (983 faits)
6. Infraction contre la sécurité publique (869 faits)
7. Fraude (830 faits)
8. Criminalité informatique (670 faits)
9. Registre de population (588 faits)
10. Armes et explosifs (553 faits)

✓ **Figures criminelles / Phénomènes**

Figures criminelles

Vol moyen de transport

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Vol de voiture	95	98	94	96	65	-31,58%	-7,77%
Vol de moto	5	7	4	1	1	-80%	-19,46%
Carjacking	6	4	2	2	2	-66,67%	-20,83%
Homejacking ³⁶	2				3	50%	/
Vol dans les garages	7	10	6	10	9	28,57%	14,88%
Vol de vélomoteur	11	4	5	4	5	-54,55%	-8,41%
Vol de vélo	30	16	18	19	19	-36,67%	-7,15%

Cambrilage

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Cambrilage dans habitation	486	486	390	374	377	-22,43%	-5,76%
Cambrilage dans entreprise ou commerce	72	91	68	77	51	-29,17%	-4,85%
Cambrilage dans service public ou bâtiment administratif	36	24	36	34	29	-19,44%	-0,90%
Vol au bélier	2	5	2	2	2	0%	22,5%
Cambrilage dans bâtiment (total)	594	601	494	484	457	-23,06%	-6,06%

Vol autre

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Vol à main armée	36	18	19	22	21	-41,67%	-8,30%
Vol avec violence sans arme	56	44	33	30	34	-39,29%	-10,55%
Vol dans ou sur un véhicule	274	333	248	168	201	-26,64%	-4,15%
Sacjacking dans une voiture		1				/	/
Vol d'armes et explosifs	9	15	16	14	15	66,67%	16,99%
Arrachage de sac à main	4	3	3	2	1	-75%	-27,08%
Vol à l'arraché	10	13	12	5	8	-20%	5,99%
Vol à la tire	29	32	36	43	32	10,34%	4,18%
Vol à l'étalage	61	48	58	51	52	-14,75%	-2,65%
Vol par ruse	40	22	36	31	32	-20%	1,99%
Vol de métaux	15	8	13	25	21	40%	23,04%
Vol sur les chantiers	41	19	25	24	27	-34,15%	-3,39%

³⁶ Consiste à dérober un véhicule après en avoir volé les clés dans la maison. Les auteurs de ces vols ont recours à la violence et à des menaces.

Home-invasion ³⁷			4			/	/
Vol d'animaux		5	1	2	5	/	/
Vol de cargaison			1			/	/

Autre

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Violence contre les métiers d'intérêt général	6	3	13	5	3	-50%	45,45%
Viol collectif		1	2		1	/	/
Graffiti	7	8	5	11	11	57,14%	24,20%
Fraude de cartes de paiements	66	61	97	117	96	45,45%	13,53%
Dégradation de voiture	201	141	159	161	165	-17,91%	-3,34%
Rixe au couteau	2	3	4	2	2	0%	8,33%

Phénomènes

Violence intrafamiliale (VIF)

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
VIF : Physique, dans le couple	88	75	87	89	108	22,73%	6,22%
VIF : Physique, envers des descendants	14	17	9	16	21	50%	20,85%
VIF : Physique, envers d'autres membres	24	18	16	27	26	8,33%	7,23%
VIF : Sexuelle, dans le couple	1		1			-100%	/
VIF : Sexuelle, envers des descendants	3	1	1	3	1	-66,67%	16,67%
VIF : Sexuelle, envers d'autres membres						/	/
VIF : Psychique, dans le couple	104	98	120	81	98	-5,77%	1,29%
VIF : Psychique, envers des descendants	2		3	3	2	0	/
VIF : Psychique, envers d'autres membres	4	4	7	3	3	-25%	4,46%
VIF : Économique, dans le couple	12	9	9	6	6	-50%	-14,58%
VIF : Économique, envers des descendants				1	2	/	/
VIF : Économique, envers d'autres membres	12	14	11	28	31	158,33%	40,12%
VIF : Dans le couple (total)	205	182	217	176	212	3,41%	2,39%
VIF : Envers des descendants (total)	19	18	13	23	26	36,84%	14,23%
VIF : Envers d'autres membres (total)	40	36	34	58	60	50%	14,62%

³⁷ Vol (tentative) ou une extorsion commis à l'aide de la violence dans une habitation privée où l'auteur cherche avec préméditation la confrontation violente avec les victimes.

Hormones et dopage

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Dopage humain		3	3	1	4	/	/
Engraissement illégal	1					-100%	/

Drogues

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Import / Export de cocaïne	1				1	0%	/
Production de cannabis en grande quantité		3	1	1	2	/	/

Trafic d'armes

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Commerce et production d'arme à feu	3	1		2	1	-66,67%	/

Traite des êtres humains

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
TEH – Exploitation économique			3	1	1	/	/
TEH – Exploitation sexuelle	2	1	1	3		-100%	12,5%

Violence dans l'espace public

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Violence physique (transport public)	3	3	3	1	3	0%	33,33%
Violence physique (voie publique)	99	102	91	110	117	18,18%	4,87%
Violence physique (autre endroit public)	6	2	5	2	3	-50%	18,33%
Violence physique (endroit accessible au public)	32	33	37	30	23	-28,13%	-6,75%
Violence sexuelle (transport public)	1	2	1			-100%	/
Violence sexuelle (voie publique)	3	8	7	7	7	133,33%	38,54%
Violence sexuelle (autre endroit public)	1	2		1		-100%	/
Violence sexuelle (endroit accessible au public)	10	2	3	3	2	-80%	-15,83%
Violence psychique (transport public)	2	2	2	1	2	0%	12,5%
Violence psychique (voie publique)	73	59	89	87	88	20,55%	7,64%

Violence psychique (autre endroit public)	1	2	5	3	13	1200%	135,83%
Violence psychique (endroit accessible au public)	39	32	30	27	30	-23,08%	-5,77%
Vol à main armée (transport public)				1		/	/
Vol à main armée (voie publique)	8	1	4	1	3	-62,5%	84,38%
Vol à main armée (autre endroit public)	1				2	100%	/
Vol à main armée (endroit accessible au public)	19	14	8	18	9	-52,63%	1,46%
Vol avec violence sans arme (transport public)			1			/	/
Vol avec violence sans arme (voie publique)	23	19	14	10	13	-43,48%	-10,57%
Vol avec violence sans arme (autre endroit public)	3	4	2	1	1	-66,67%	-16,67%
Vol avec violence sans arme (endroit accessible au public)	16	9	12	9	9	-43,75%	-8,85%

Autre

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014 – 2018)	Évolution moyenne
Faux policiers	9	4	6	3	3	-66,67%	-13,89%
Trafic d'espèces animales et végétales menacées						/	/
Terrorisme, extrémisme et radicalisme	1				1	0	/
Cyberharcèlement		67	95	76	90	/	/
Fraude à l'identité		31	28	31	25	/	/

En ce qui concerne les vols qualifiés habitation, le phénomène est sous contrôle voire en légère baisse. De 486 faits constatés en 2014, la zone passe à un totale de 377 faits en 2018. La tendance semble se poursuivre sur les 5 premiers mois de 2019 dans la mesure où 119 faits sont constatés ce qui fait une moyenne de 20 faits par mois.

Paradoxalement, les heures de patrouilles dans ce domaine ont globalement diminué. C'est néanmoins à nuancer car il est difficile de s'assurer du juste encodage du code de patrouille par les équipes sur le terrain

Les demande de passage du laboratoire PTS sont en hausse démontrant ainsi l'implication du personnel de première ligne dans ce phénomène. Cela devrait sans nul doute avoir un impact sur le taux d'élucidation à moyen terme.

Les demande de passage de techno-prévention sont en forte hausse. L'offre de service est en effet plus importante au sein de la zone de police avec plus de personnel formé. Le citoyen semble aussi intéressé et enclin à prendre des mesures pour sécuriser son habitation ce qui peut avoir un impact à court terme sur le nombre de faits.

Au niveau des troubles à la vie communautaire, le nombre de demandes d'attentions particulières reste stable ce qui confirme la persistance du phénomène. Par ailleurs, les procès-verbaux rédigés en la matière ne

cessent d'augmenter notamment en matière de stupéfiants. Cela reflète néanmoins plutôt l'augmentation de l'activité policière que l'accroissement de l'ampleur du phénomène.

En matière de stupéfiants, les détentions ne cessent d'augmenter mais cela est encore une fois plus le reflet de l'activité policière que de l'ampleur réelle du phénomène.

Les constats de détention de stupéfiants sont également en hausse à la prison de Jamioulx avec 87 faits en 2016, 120 en 2018 et déjà 50 à la fin mai 2019. Les dossiers de vente et de culture restent quant à eux relativement stables.

Le projet MEGA, relatif à la prévention dans les écoles, est bien suivi et les heures qui y sont consacrées restent stables. De nouveaux collaborateurs seront prochainement formés afin de soutenir le projet.

❖ Focus sur la criminalité informatique

Évolution de la criminalité informatique sur la zone de police 5338 GERMINALT de 2015 à 2018 (nombre total des délits avec un élément ICT/online) :

2015	2016	2017	2018	Évolution (2015-2018)	Évolution moyenne
195	284	325	322	65,13%	19,72%

Criminalité ICT/online au sens strict

Infractions (exhaustif)

	2015	2016	2017	2018	Évolution (2015 – 2018)	Évolution moyenne
Criminalité informatique : Fraude informatique	74	135	161	148	100%	31,21%
Criminalité informatique : Hacking	12	4	18	10	-16,67%	79,63%
Criminalité informatique : Faux en informatique	2	4	4	1	-50%	8,33%
Infraction contre autres valeurs morales et sentiments : Violation de communication par particulier	2			1	-50%	/
Criminalité informatique : Sabotage	2		1		-100%	/
TOTAL	92	143	184	160	73,91%	23,69%

Figures criminelles

	2015	2016	2017	2018	Évolution (2015 – 2018)	Évolution moyenne
Fraude de cartes de paiements	61	97	117	96	57,38%	20,56%
Phishing³⁸	3		5	6	100%	/
Shouldersurfing³⁹			1	4	/	/
Skimming⁴⁰	1	3		1	0%	/
Ransomware⁴¹			1		/	/

Criminalité ICT/online au sens large

Infractions

	2015	2016	2017	2018	Évolution (2015 – 2018)	Évolution moyenne
Fraude : Escroquerie : Fraude par internet	35	42	48	66	88,57%	23,93%
Infraction contre les mœurs : Voyeurisme : Diffusion enregistrement nudité ou intimité			4	2	/	/
Armes et explosifs : Autre : Vente par correspondance/Internet d'arme à feu			1		/	/
Infraction contre les mœurs : Grooming (contact par ICT avec mineur < 16 ans)				1	/	/
TOTAL	35	42	53	69	97,14%	25,46%

³⁸ Aussi appelé « Hameçonnage » ou « filoutage ». La technique dite du « Phishing » consiste en l'envoi de faux mails provenant soi-disant de grandes banques ou de grands services de paiement en ligne (Paypal, eBay, CitiBank, etc.) afin d'induire l'internaute en erreur sur le contenu de l'email. En effet, ces emails, rédigés souvent en anglais, annoncent que le compte de l'internaute a rencontré un problème quelconque et que ce dernier doit cliquer sur un lien qui va le diriger vers un faux site ressemblant à s'y méprendre au vrai site web (« spoofing »). S'il ne s'exécute pas, l'internaute verra son compte désactivé. Sur ce faux site, l'escroc va demander toutes les informations de l'utilisateur (coordonnées, numéro de carte, codes secrets, etc.) et pourra ainsi s'en servir de diverses manières. Source : policière.

³⁹ Le fraudeur s'empare du code secret d'une victime en regardant par-dessus son épaule, puis détourne son attention pendant qu'il lui subtilise sa carte bancaire afin de retirer très rapidement de l'argent ou faire des achats avec la carte. Le butin peut varier de quelques centaines à parfois des milliers d'euros.

⁴⁰ Une technique qui consiste à dupliquer les données bancaires stockées sur la bande magnétique de la carte et parfois le code secret à 4 chiffres, grâce à une caméra ou à un clavier numérique détourné.

⁴¹ Le ransomware est un software malveillant (malware) qui bloque l'ordinateur de la victime. La plupart du temps, un paiement est demandé pour débloquer la machine, mais payer n'arrange rien dans la majorité des cas. Le fichier malware peut se retrouver dans un e-mail reçu (en pièce jointe) mais aussi être incorporé dans une page web. Aujourd'hui, ces fichiers sont également diffusés via des liens et des films sur les sites de réseaux sociaux comme Facebook, etc. La variante e-mail contient généralement une pièce jointe .pdf, .zip ou .exe qu'on vous demande naturellement d'ouvrir. Après avoir cliqué dessus, un document s'ouvrira qui contiendra peu d'informations intéressantes pour le destinataire. A ce moment, un virus ou Cheval de Troie sera installé sur l'ordinateur. A partir de là, toutes les informations sensibles (mots de passe, données de carte de crédit, ...) peuvent être transmises aux cybercriminels sans que l'utilisateur en ait conscience. Source : policière.

Figures criminelles

	2015	2016	2017	2018	Évolution (2015 – 2018)	Évolution moyenne
Cyberharcèlement	67	95	76	90	34,33%	13,40%

La criminalité informatique a évolué de manière inquiétante en 4 ans (+ 65,13%).

La révolution technologique a engendré de nouvelles infractions et figures criminelles auxquelles il faut pouvoir répondre, intégrer en matière de prise en charge du citoyen et analyser au niveau des enquêtes ce qui requiert des compétences spécifiques (vocabulaire spécifique, techniques de recherche sur du matériel informatique, acquisition de matériel d'extraction de données professionnel, ...).

Cette criminalité ICT/Online peut être observée au sens strict avec des infractions de type « Fraude informatique » qui sont en augmentation, ainsi que le hacking. La fraude de cartes de paiements est également assez répandue avec une évolution de plus de 57 % en quatre ans.

La criminalité informatique observée au sens large englobe la fraude par internet qui connaît comme la plupart des infractions ICT une augmentation fulgurante (+88%).

Le cyberharcèlement est quant à lui compris comme étant une figure criminelle ICT/Online au sens large. Ce type d'harcèlement est lui aussi en augmentation, particulièrement chez les adolescents dont l'issue peut s'avérer fatale.

Les nouveaux modes de paiement auront également un impact sur les fraudes, surtout à l'égard des jeunes ou seniors. Le paiement par carte ou à distance semble se généraliser. Cela génère(ra) de nouveaux phénomènes criminels à ne pas sous-estimer à l'avenir.⁴²

Enfin, il ne faut pas négliger le chiffre noir (black number) en ce qui concerne ce type de criminalité. En effet, trop peu de victimes portent plainte pour des faits liés à internet ce qui complique l'évaluation de l'ampleur du phénomène.⁴³

⁴² Voir article SUDPRESSE en annexe du 26.09.19 « Plus de 50 fraudes à la carte bancaire chaque jour ».

Voir article SUDPRESSE en annexe du 03.11.18 « Les cambriolages sont en chute libre ».

Voir article SUDPRESSE en annexe du 12.07.19 « Les pirates du Web affinent de plus en plus leurs attaques ».

Voir article SUDPRESSE en annexe du 13.09.18 « Les plaintes contre le « phishing » explosent ».

Voir article Vers l'Avenir en annexe du 27.12.18 « La criminalité en hausse ».

Voir article Vers l'Avenir en annexe du 07.07.18 « Baisse continue de la criminalité ».

⁴³ Voir article SUDPRESSE en annexe du 04.07.19 « La PJF évalue son « black number » de la criminalité ».

❖ La sécurité routière

En matière de sécurité routière et plus particulièrement les accidents de la circulation, le « *Baromètre Circulation* » de la zone de police nous donne les informations suivantes :

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (2014-2018)	Évolution moyenne
<i>Accidents avec dégâts matériels</i>	557	547	493	522	411	-26,21 %	-6,76%
<i>Accidents avec lésions corporelles⁴⁴</i>	120	154	127	133	123	2,5 %	2%
<i>Accidents mortels</i>	3	2	2	2	2	-33,3 %	-8,33%

Source : Baromètre circulation – ZP Germinalt - Décembre 2016 : Année 2014
 Baromètre circulation – ZP Germinalt - Novembre 2017 : Année 2015
 Baromètre circulation – ZP Germinalt - Octobre 2018 : Année 2016
 Baromètre circulation – ZP Germinalt - Juin 2019 : Années 2017 – 2018

- *Les accidents mortels* représentent une très faible proportion des accidents constatés sur notre zone de police, dont les causes sont parfois issues de la fatalité.
- *Les accidents avec lésions corporelles* restent relativement stables avec cependant un pic en 2015.
- Le nombre d'*accidents avec dégâts matériels* a diminué entre 2014 à 2016 pour ensuite augmenter en 2017 et rediminuer en 2018. L'évolution moyenne de ce type d'accident est négative.

Les accidents avec lésions corporelles restent donc préoccupants en raison de leur stabilité persistante et de leur évolution moyenne positive.

L'alcool au volant et la vitesse restent deux phénomènes préoccupants.

Pour ce qui est de la consommation d'alcool au volant, le nombre de véhicules contrôlés ne cesse d'augmenter depuis 2016. Dans le même temps, le nombre de conducteurs en infraction a quant à lui diminué quelque peu. Le phénomène est donc considéré comme étant maîtrisé.

Concernant la vitesse, le nombre de véhicule contrôlés est resté stable et le nombre de véhicules en infraction a légèrement diminué.

⁴⁴ Accidents avec lésions corporelles = Accidents mortels + Accidents avec blessés. Il s'agit des accidents constatés par la police locale et la police fédérale mais pas sur les autoroutes.

❖ L'ordre public et les nuisances sociales⁴⁵

Pour mettre en lumière les problématiques d'ordre public et de nuisances sociales, les données concernant les amendes administratives communales ont été sollicitées auprès des services du fonctionnaire sanctionnateur. Celles-ci sont rédigées sur base des différents Règlements Généraux de Police Administrative (RGPA) en application sur la zone de police et concernent donc plus des problématiques locales et les nuisances associées. De plus, la rédaction d'une amende administrative communale confirme le caractère avéré et répétitif de l'infraction car elle fait souvent suite à un ou plusieurs avertissements.

Amendes administratives communales de 2013 à août 2019

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Catégorie	Aboiements intempestifs	0	0	0	0	2	1	0	3
	Affichage non réglementaire	2	0	0	0	0	0	0	2
	Appels intempestifs aux services de la police	0	1	0	0	0	0	0	1
	Appels intempestifs aux services de la police ; Divers ; Troubles à l'ordre public	1	0	0	0	0	0	0	1
	Appels intempestifs aux services de la police ; Troubles à l'ordre public	1	0	0	0	0	0	0	1
	Atteinte à la salubrité publique	1	3	1	4	1	1	0	11
	Atteinte à la salubrité publique ; Atteinte à la sécurité publique	1	1	0	1	0	1	0	4
	Atteinte à la salubrité publique ; Défaut d'entretien des jardins et abords	0	1	0	0	0	0	0	1
	Atteinte à la salubrité publique ; Dégradation/destruction d'arbre	0	0	0	0	1	0	0	1
	Atteinte à la sécurité publique	1	0	0	0	2	2	0	5
	Atteinte à la sécurité publique ; Défaut d'entretien des jardins et abords	0	1	0	0	0	0	0	1
	Atteinte à la sécurité publique ; Défaut d'entretien des jardins et abords ; Défaut d'entretien des trottoirs ; accotements et filets d'eau	1	0	1	0	0	0	0	2
	Atteinte à la sécurité publique ; Défaut d'entretien des terrains non bâtis	0	0	1	0	0	0	0	1
	Atteinte à la sécurité publique ; Défaut d'entretien des terrains non bâtis ; Défaut d'entretien des trottoirs ; accotements et filets d'eau	0	1	0	0	0	0	0	1
	Atteinte à la sécurité publique ; Défaut d'entretien des trottoirs ; accotements et filets d'eau	0	0	2	0	0	0	0	2

⁴⁵ L'année de référence est basée sur le numéro de dossier des services du fonctionnaire sanctionnateur.

Bruit intempestif-excessif	2	4	5	0	1	0	0	12
Bruit intempestif-excessif / cris d'animaux	5	0	0	0	0	0	0	5
Consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique	17	4	1	10	0	1	0	33
Cris d'animaux	0	0	0	0	0	0	1	1
Défaut d'entretien des jardins et abords	0	1	1	1	2	1	2	8
Défaut d'entretien des jardins et abords ; Défaut d'entretien des terrains non bâtis	0	1	0	0	1	0	0	2
Défaut d'entretien des jardins et abords ; Défaut d'entretien des trottoirs ; accotements et filets d'eau	1	3	1	1	0	0	0	6
Défaut d'entretien des terrains non bâtis	0	0	1	1	2	0	0	4
Défaut d'entretien des terrains non bâtis ; Défaut d'entretien des trottoirs ; accotements et filets d'eau	0	1	1	0	1	0	0	3
Défaut d'entretien des trottoirs ; accotements et filets d'eau	2	0	0	0	1	0	0	3
Dégradation/destruction d'arbre ; Souiller la voie publique	0	0	0	0	1	0	0	1
Dégradations mobilières	0	0	0	0	0	0	1	1
Déjection canine	1	0	0	0	0	0	0	1
Démarchage/collecte sur la voie publique	0	1	0	0	0	0	0	1
Divagation d'animaux	1	0	0	0	0	0	0	1
Divagation d'animaux sur la voie publique	18	7	4	5	9	8	4	55
Divers	5	6	3	5	0	0	0	19
Injures	0	0	2	1	0	0	0	3
Injures ; Manque de respect envers l'autorité policière	0	0	0	0	1	0	0	1
Manque de respect envers l'autorité policière	1	1	1	4	2	4	1	14
Non-respect de la réglementation relative à l'accès aux propriétés et parcs communaux	0	0	0	5	0	0	0	5
Non-respect de la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers	0	0	1	0	1	0	0	2
Non-respect de la réglementation relative à la détention et utilisation du conteneur à puce	0	0	0	2	0	0	0	2

Non-respect de la réglementation relative à la numérotation d'habitation	0	0	0	0	0	2	0	2
Non-respect de la réglementation relative aux chiens dangereux	1	0	0	0	0	1	0	2
Non-respect des heures de fermeture des night shop	1	0	0	0	0	0	0	1
Non-respect des heures de fermeture des salles et débits de boissons	15	3	2	0	0	0	0	20
Non-respect des heures de fermeture des salles et débits de boissons ; Tapage nocturne	0	1	1	2	1	0	0	5
Non-respect des règles prescrites en matière d'incinération	0	2	0	0	1	0	0	3
Souiller la voie ou l'espace public	1	0	0	0	0	0	0	1
Souiller la voie publique	0	0	0	0	0	1	2	3
Tapage diurne	1	2	0	0	6	2	1	12
Tapage nocturne	13	8	12	10	11	10	3	67
Uriner sur la voie publique	3	2	0	0	1	1	1	8
Utilisation non conforme des poubelles publiques	0	0	0	0	1	0	0	1
Utilisation privative non réglementaire de la voie publique	2	0	1	0	1	0	0	4
Total	98	55	42	52	50	36	16	349

Amendes administratives communales en matière d'environnement de 2013 à août 2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Abandon de déchets	2	3	2	4	7	5	2	25
Bien-être des animaux	0	0	0	0	1	0	0	1
Bruit	0	0	0	2	0	0	0	2
Incinération	3	3	0	0	2	1	0	9
Incinération de déchets	0	0	2	2	4	0	1	9
TOTAL	5	6	4	8	14	6	3	46

Arrêt ou stationnement de 2017 à août 2019

	2017	2018	2019	TOTAL
Arrêt et stationnement où les piétons	0	3	0	3
Arrêt et stationnement sur la chaussée	0	1	0	1
Arrêt ou stationnement à une distance insuffisante par rapport à la piste cyclable et au passage pour piétons	2	3	0	5
Arrêt ou stationnement aux abords des carrefours	3	14	0	17
Arrêt ou stationnement dans le sens contraire de la marche	0	4	0	4
Arrêt ou stationnement proche des signaux lumineux de circulation d'un carrefour	0	1	0	1
Arrêt ou stationnement sur la chaussée où la largeur du passage est réduite à moins de 3 mètres	0	4	2	6
Arrêt ou stationnement sur les îlots directionnels ou les zones d'évitement	1	6	0	7
Arrêt ou stationnement sur les marques blanches qui délimitent les emplacements des véhicules	1	5	0	6
Arrêt ou stationnement sur les passages pour piétons	1	6	1	8
Arrêt ou stationnement sur les trottoirs et sur les accotements en saillie	12	103	27	142
Arrêt ou stationnement sur un emplacement réservé à un véhicule utilisé par une personne handicapée titulaire d'une carte spéciale	3	33	12	48
Arrêt ou stationnement gênant le passage des véhicules sur rails	0	6	0	6
Non-respect des signaux E1-E3	0	13	2	15
Non-respect du signal E1	58	51	3	112
Stationnement à moins de 15 mètres d'un panneau d'arrêt d'autobus	0	4	8	12
Stationnement d'un véhicule hors d'état de circuler plus de 24 heures consécutives sur la voie publique	0	1	1	2
Stationnement dans les zones résidentielles sauf aux emplacements autorisés	0	0	2	2
Stationnement devant les accès carrossables des propriétés	0	1	2	3
Stationnement empêchant l'accès à des emplacements de stationnement	0	1	0	1
Stationnement sur la chaussée le long de la ligne discontinue de couleur jaune	0	8	2	10
TOTAL	81	268	62	411

En matière **d'amendes administratives communales**, les amendes les plus récurrentes concernent (ordre décroissant) :

- Le tapage nocturne ;
- La divagation d'animaux sur la voie publique ;
- La consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ;
- Le non-respect des heures de fermeture des salles et débits de boissons.

L'amende administrative communale en matière d'**environnement** la plus observée est l'abandon de déchets.

Enfin, les amendes en matière **d'arrêt ou stationnement** les plus infligées relèvent (ordre décroissant) :

- De l'arrêt ou stationnement sur les trottoirs et sur les accotements en saillie ;
- Le non-respect du signal E1 ;
- L'arrêt ou stationnement sur un emplacement réservé à un véhicule utilisé par une personne handicapée titulaire d'une carte spéciale.

➤ **Données subjectives**

Concernant les données subjectives, la seule source utilisée provenant des partenariats non policiers sont les réunions de quartier qui sont organisées dans les différentes communes constituant la zone de police. De ces réunions de quartier et des divers courriers ou courriels envoyés par les citoyens, il ressort que les principales préoccupations des citoyens sont (par ordre d'importance) :

- La vitesse excessive ou inadaptée ;
- Le stationnement irrégulier.

Au niveau des partenaires, un sondage en ligne a été réalisé auprès des mandataires politiques de notre zone de police. Chaque Conseiller, Échevin ainsi que Bourgmestre a reçu dans sa boîte mail un lien vers un questionnaire en ligne.

Voici les priorités par commune du point de vue des mandataires communaux en fonction des résultats du sondage.

ENTITÉ	GERPINNES	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	THUIN
PRIORITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité des policiers • Stationnement • Vitesse • Cambriolages • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, Incivilités, ...) • Stupéfiants/alcool en rue • Vol dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • La vitesse • Stationnement • Visibilité des policiers • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, Incivilités, ...) • Vol dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité des policiers • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, Incivilités, ...) • La vitesse • Le stationnement • Vol dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, Incivilités, ...) • Visibilité des policiers • La vitesse • Le stationnement • Le vandalisme, graffitis, dégradations • Stupéfiants/alcool en rue • Vol dans les habitations • Tapage nocturne

Enfin, le Moniteur de Sécurité 2018⁴⁶, même si les communes de la zone de police ne faisaient pas partie de l'échantillon de population consultée, nous révèle à différents niveaux, le « TOP 5 » des types de faits que les citoyens répondants ont estimé comme étant un problème dans leur quartier (par ordre décroissant) :

Zones de police de catégorie 5	<ol style="list-style-type: none"> 1) Vitesse non adaptée au trafic 2) Stationnement gênant 3) Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue 4) Conduite agressive dans la circulation 5) Cambriolage
Niveau Province de Hainaut	<ol style="list-style-type: none"> 1) Vitesse non adaptée au trafic 2) Conduite agressive dans la circulation 3) Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue 4) Stationnement gênant 5) Nuisances sonores causées par le trafic
Niveau Fédéral	<ol style="list-style-type: none"> 1) Vitesse non adaptée au trafic 2) Stationnement gênant 3) Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue 4) Conduite agressive dans la circulation 5) Nuisances sonores causées par le trafic

Les attentes des collaborateurs ont également été prises en compte par la réalisation d'une étude psychosociale liée au bien-être au travail. Cette étude a été dirigée par l'appui psychologique aux intervenants (A.P.I.) de la province du Hainaut.

Cette étude a été réalisée sur base anonyme et volontaire.

Les résultats de cette enquête et les actions qui y seront développées doivent être présentés aux organisations syndicales.

⁴⁶ L'enquête du Moniteur de sécurité s'est déroulée entre mars 2018 et mai 2018 tant au niveau local (communes, zones de police) que fédéral. L'enquête comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, à la prévention, aux contacts entre citoyens et services de police et au fonctionnement des services de police. Le moniteur de sécurité est un outil particulièrement précieux pour la politique de sécurité. Si une politique de sécurité doit être fondée sur les informations de l'autorité compétente, il est également important d'évaluer l'opinion publique quant aux questions de sécurité. Quand ces informations sont incorporées aux informations déjà présentes au sein de l'administration, une image intégrée peut alors être utilisée pour les plans de sécurité aux différents niveaux politiques. 465.168 courriers ont été envoyés auprès des citoyens ; 168.206 réponses sont revenues, ce qui revient à un taux de participation de 36,2%. Voir en annexe « *Moniteur de sécurité 2018 : Grandes tendances en résumé* » ainsi que « *Moniteur de sécurité 2018 : Introduction* ». Les résultats du moniteur de sécurité 2018 sont consultables via <http://www.moniteurdeseurite.policefederale.be/moniteurdeseurite/2018/>

1.3 Résultats du sondage des élus communaux

Dans le cadre de la préparation du présent Plan Zonal de Sécurité, nous avons consulté tous les élus communaux (conseillers, échevins et bourgmestres) des quatre entités qui composent la zone de police. Cette consultation⁴⁷ dénommée « *Recueil des attentes et perceptions des élus communaux en matière de sécurité de la Police locale 5338 GERMINALT* » fût diffusée de manière électronique à l'aide de l'application Microsoft Forms, intégrée dans notre licence OFFICE 365. L'enquête, anonyme, était ouverte du 11 juin 2019 au 19 juillet 2019. Nous avons enregistré un taux de participation de 57,14%.

L'enquête était divisée en deux parties :

- A. Attentes et objectifs en matière de sécurité et de qualité de vie
- B. Attentes et objectifs en matière de fonctionnement de la police locale

Globalement, les élus communaux estiment personnellement le niveau de criminalité dans leur commune comme étant relativement faible avec un cadre de vie qui est relativement très agréable.

Selon les élus, les comportements dérangeants (nuisances) les plus fréquents⁴⁸ sont (ordre décroissant) :

1. La circulation routière (agressivité, vitesse, ...)
2. L'environnement (pollution, déchets, dégradations)
3. Le bruit (tapages divers, trafic routier, ...)

En matière de vols, les vols (ou tentatives de vol) dans les habitations (dépendances comprises) restent un problème majeur suivi des vols (ou tentatives de vol) de voitures.

En ce qui concerne la sécurité routière voici ce que les élus considèrent comme étant tout à fait un problème (ordre décroissant) :

1. La vitesse non adaptée au trafic
2. Le GSM au volant
3. Le stationnement gênant
4. L'alcool et la drogue au volant

Les nuisances causées par des personnes sur la voie publique, les nuisances sonores causées par des voisins ainsi que les nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogue sont considérées par les élus comme étant un problème.

La problématique des stupéfiants dans la rue (consommation et/ou vente) est également considérée comme étant un problème.

Pour l'espace public, le vandalisme, les graffitis, les dégradations ainsi que les atteintes à l'environnement (dépôts clandestins et débris traînant en rue), représentent un problème important.

 Les résultats complets de cette enquête sont disponibles en annexe.

⁴⁷ Exemple vierge disponible en annexe.

⁴⁸ Rassemblement des réponses pour les 4 entités.

2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police

2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre	Norme minimale (AR / 05.09.01) ⁴⁹	Effectif réel 01/09/2019	Capacité ZP (ETP en liste salariale) 01/09/2019	Cadre organique (ETP)
Agent de Police		2	2	8
Inspecteur		68	67.2	74
Inspecteur principal		21	21	24
Commissaire		5	5	6
Commissaire divisionnaire		1	1	1
Total opérationnel	82	97	96.2	113
D		8	5	16
C		9	8.8	10
B		5	4.5	6
A		2	2	2
Total Personnel civil	7	24	20.3	34
Total	89	121	116.5	147

PROCESSUS DE CALOGISATION

L'effectif réel est passé de 26 à 24 personnes, ce qui correspond à 20,3 Equivalent Temps-Plein (ETP)⁵⁰. Le processus de « calogisation » de la police locale GERMINALT est considéré comme terminé. En effet, à la lecture du personnel prévu au cadre organique, on peut constater que la norme minimale de 16 % de membres du personnel CALog, telle que prévue dans la circulaire CP 2⁵¹, est largement atteinte.

Selon la circulaire CP 2, la zone de police doit compter au minimum 15 ETP dans le cadre administratif et logistique. La norme est dépassée de 5,3 ETP, dont un ETP subventionné par la Convention de Sécurité routière (un analyste stratégique de niveau A), ainsi qu'un ETP de niveau B subventionné par la Région Wallonne dans le cadre de l'assistance aux victimes.

De plus, la police locale GERMINALT va plus loin que la norme minimale fixée dans la circulaire CP 2 afin de suivre scrupuleusement les directives émanant des Service Public Fédéral Intérieur et Justice⁵² concernant

⁴⁹ Arrêté royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale et la circulaire ministérielle PLP 10 du 09 octobre 2001 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

⁵⁰ ETP= 1 chiffre entre 0 et 1 correspondant au temps de travail d'un membre du personnel. Ainsi, l'ETP d'une personne temps-plein=1 ; mi-temps = 0,5 ; 4/5 temps = 0,8 ; etc.

⁵¹ Circulaire ministérielle CP 2 du 3 novembre 2004 visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité.

⁵² Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale (Moniteur Belge 29/12/06).

l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives pour le personnel opérationnel. Un certain nombre de ces tâches ont été transférées, selon le cas, à du personnel CALog de la police locale 5338 GERMINALT (1^{er} accueil des différents postes de proximité et de l'Hôtel de police, secrétariat du service intervention, élaboration et suivi des statistiques) ou aux administrations communales de la zone de police.

Dans le cadre de la gestion de services d'ordre locaux, le recours à des sociétés privées de gardiennage par les organisateurs d'événements sur suggestion des bourgmestres a également permis au personnel opérationnel d'être réorienté vers des missions plus utiles sur le plan sécuritaire.

2.1.2 Structure actuelle / organigramme

Un organigramme plus complexe que celui présenté dans le point 1.4 supra est utilisé au sein de la direction des ressources financières et est tenu à jour par le service comptabilité. Celui-ci fait notamment mention des ETP par service. Il est disponible en annexe.

2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Service/Fonctionnalité	Effectif en personnel (1 ^{er} septembre 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (1 ^{er} septembre 2019)
Total Intervention	31	30.5
Agent de Police	0	0
Inspecteur	22	22
Inspecteur principal	7	7
Commissaire	1	1
Personnel civil	1	0.5

Service/Fonctionnalité	Effectif en personnel (1 ^{er} septembre 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (1 ^{er} septembre 2019)
Total Fonction de quartier et Fonction accueil/plaintes	49	48.4
Agent de Police	2	2
Inspecteur	38	37,4
Inspecteur principal	4	4
Commissaire	1	1
Personnel civil	4	2

Service/Fonctionnalité	Effectif en personnel (1 ^{er} septembre 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (1 ^{er} septembre 2019)
Total Recherche locale	10	10
Agent de Police	0	0
Inspecteur	2	2
Inspecteur principal	7	7
Commissaire	1	1

Service/Fonctionnalité	Effectif en personnel (1 ^{er} septembre 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (1 ^{er} septembre 2019)
Total Circulation	5	5
Agent de Police	0	0
Inspecteur	4	4
Inspecteur principal	1	1

Commissaire	0	0
Personnel civil	0	0

Service/Fonctionnalité	Effectif en personnel (1 ^{er} septembre 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (1 ^{er} septembre 2019)
Total Ressources	12	10,5
A	1	1
B	2	1.5
C	6	5.5
D	3	2.5
Personnel opérationnel	0	0

Service/Fonctionnalité	Effectif en personnel (1 ^{er} septembre 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (1 ^{er} septembre 2019)
Total Autre		
Inspecteur de police	2 Apostilles	2
Inspecteur principal de police	1 Apostilles/Armes 1 Codage	2
Commissaire de police	1 Contrôle interne 1 DirOps	2
Personnel civil	1 Calog B – SAV 1 Calog A – Analyste stratégique 4 Calog C – Codage 1 Calog B – Codage 1 Calog B – Secrétaire Chef de corps	7.8

2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation

Aide d'urgence / intervention urgente

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de pointe	
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue
01.09.19	2	24h/24h	1	Voir explication ci- dessus

NORME⁵³ : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? Oui. Accord tacite pour l'Arrondissement de Charleroi en cas de difficultés des équipes voisines. Une équipe peut se rendre dans une autre zone pour renforcer une équipe en difficulté.

Évaluation de la norme avec explication

La norme minimale est atteinte, voire largement dépassée. Elle se justifie par la superficie de la zone de police.

Il y a une équipe d'intervention 24 heures sur 24. Une équipe en 07/15 et 15/23 la semaine, une équipe en 19/03 la semaine et le week end et une équipe en 23/07 le week end.

Ce décalage horaire d'une équipe permet d'avoir trois équipes en 19/23 au moment où il y a le plus d'appel. Malgré le rassemblement de l'ensemble du service dans l'hôtel de police. Un officier de police judiciaire est, la plupart du temps, présent dans une des deux équipes. L'effectif actuel pour réaliser le planning de deux équipes en permanence est de 32 policiers.

↳ Indicateur de qualité

Afin d'assurer des délais d'intervention acceptables pour la population, une norme a été fixée en interne. Celle-ci prévoit qu'à partir de la réception de l'information par l'équipe d'intervention, le délai maximal d'intervention doit être de 30 minutes. Si ce délai ne peut être assuré pour l'une ou l'autre raison, il appartient à l'équipe, éventuellement via le centre de communications, de prévenir le requérant de la durée approximative du délai d'intervention. Un calcul réalisé au sein de la zone de police sur base des données de l'année 2012 fournies par le Centre de Communication (CIC) du Hainaut a permis de constater que le délai moyen d'intervention était de 23 minutes.

Le service intervention est dirigé et coordonné par un Commissaire. Il se compose actuellement de sept inspecteurs principaux et de vingt-deux inspecteurs de police. Il s'agit d'un service disponible 24h/24h.

La fonctionnalité intervention consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié, à tout appel qui requiert une intervention policière sur place. Il consiste notamment à garantir l'exécution des interventions urgentes et la surveillance générale de la zone de police. Il contribue à la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques sur le territoire de la zone de police.

⁵³ Article 4 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

La catégorie d'intervention s'étend du simple accident de roulage, aux vols, vandalismes, troubles de l'ordre public, disparitions, scènes de coups, ... Il s'agit donc de toute situation dans laquelle l'intégrité des personnes ou des biens est, ou risque d'être menacée. Dans ce contexte, il va de soi que ces interventions sont guidées par la priorité de la situation : par exemple, l'intervention dans laquelle l'intégrité d'une personne est ou risque d'être menacée, prime sur toute autre intervention.

Accueil

Date enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central	
			Jours de semaine	Weekend/jours fériés
01.09.19	4	4	5 jours X 10 heures	4 heures le samedi de 09h/13h Fériés : Fermé

NORME⁵⁴ : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluri communale

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? Non

Evaluation de la norme avec explication

La norme fixée n'est pas rencontrée. Les détails de l'accueil sont repris infra.

Ce non-respect de la norme s'explique par le fait que lors d'une étude (2004), il est apparu que le nombre de plaintes actées durant les heures d'accueil central le week-end était insignifiant.

Le Collège de police avait alors pris la décision de supprimer l'accueil central du dimanche et de diminuer à 4 heures, le matin, l'accueil central du samedi. Cet accueil est également supprimé durant les congés scolaires.

Cependant, une borne interphone a été placée au regard de chaque entrée des 4 postes de police. Elle permet d'orienter les appels effectués en dehors des heures d'ouverture de l'accueil vers le centre de communications du CIC Hainaut (101) et en fonction de l'urgence ou non, être prise par le personnel d'intervention.

L'accueil central est exercé par le poste de proximité d'Ham-sur-Heure / Nalinnes, à l'adresse de l'Hôtel de Police. Sa particularité est d'être ouvert de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 en semaine et le samedi matin de 09h00 à 13h00. Exception faite durant les vacances scolaires où les trois autres postes de police ferment l'après-midi, l'accueil zonal ferme en semaine à 17h et il n'y a pas de permanence le samedi matin.

⁵⁴ Article 3 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

Les autres postes de proximité reçoivent également le citoyen durant les heures d'ouverture des bureaux (08h-12h – 13h-17h). Les accueils sont source d'informations utiles pour les citoyens. Les dépôts de plaintes non urgentes peuvent également y être effectués.

En cas d'urgence ou en dehors des heures d'ouverture des bureaux, un seul numéro, le 101 permet d'appeler une équipe du service intervention de la zone de police. Le CIC Hainaut (101) peut être appelé au départ de la borne téléphonique dont chaque poste est équipé à l'entrée.

Ce service met un point d'honneur au respect de la vie privée et de la dignité du citoyen. Au service « Accueil », l'accueil est effectué par un membre soit civil, soit policier mais une déposition ou une audition dans le cadre d'une convocation sera effectuée par un membre opérationnel en toute confidentialité, dans une pièce isolée, en dehors de la vue du public et du personnel.

Travail de quartier

Date enregistrement	Nombre d'habitants (01.01.19)	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01.09.19	51.153	13	38	4	1 inspecteur pour 1.346 habitants
NORME⁵⁵ : 1 inspecteur de quartier par 4.000 habitants					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? Non					
Évaluation de la norme avec explication					
La norme minimale est largement atteinte avec un agent de quartier par 1.346 habitants de moyenne au lieu des 4.000 prévus.					
La proximité pour le citoyen est également favorisée par la présence d'un poste de police de proximité dans chaque commune de la zone de police. Chaque poste est dirigé par un inspecteur principal coordinateur, chef de service, adjoint du directeur proximité, qui est établi à l'Hôtel de police.					
Chaque poste est enrichi par la présence d'un employé CALog ½ temps pour le premier accueil, le matin.					

Le service Proximité est dirigé par un directeur et se compose d'une direction, de quatre postes de proximité déconcentrés et du service Apostilles/Armes. La Direction, le service Apostilles/Armes et le poste de proximité de Ham-sur-Heure / Nalines se situent à l'Hôtel de Police (Accueil central). Les autres postes de proximité sont implantés dans les trois autres communes et ville composant la Police locale 5338 GERMINALT.

La Proximité se veut proche du citoyen. La population est considérée comme un partenaire envers qui les inspecteurs sont à l'écoute. L'engagement se veut réciproque, c'est-à-dire que, dans la mesure où la loi le permet, une transparence est instaurée entre les services de police et le citoyen.

Afin d'offrir un maximum de disponibilité, l'inspecteur de proximité peut effectuer des prestations en soirée voire même le samedi matin.

⁵⁵ Article 2 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

❖ **L'inspecteur de proximité**

Il s'agit d'un policier à part entière au même titre que ses confrères, son rôle diffère des autres services de par son approche et son contact direct avec le citoyen. Il est un intermédiaire privilégié entre la population et les autorités communales, policières et la Justice.

Son engagement dans cette branche policière relève davantage d'une vocation que d'une désignation. Lors de son engagement, la commission de sélection veille particulièrement à détecter ce profil dans le candidat.

L'inspecteur de proximité doit apprécier le contact humain, doit savoir faire preuve de bon sens et de tact. Il doit s'engager dans une formation continue afin de renseigner au mieux ses interlocuteurs dans les diverses problématiques qui lui sont soumises quotidiennement.

❖ **L'anticipation - la prévention**

De par sa présence régulière sur le terrain, priorité que nos autorités ont améliorée par la diminution de tâches administratives et l'engagement de personnel supplémentaire, l'inspecteur de proximité est un acteur privilégié en matière de prévention. Il se concentre sur la connaissance de son quartier et de ses habitants. Cette vaste priorité qu'est la prévention est appliquée à tous niveaux, tant pour la dissuasion des vols que pour le respect du code de la route et de l'environnement.

❖ **La répression**

Le rôle de l'inspecteur de proximité est parfois répressif. Il s'agit d'une attitude quelquefois nécessaire liée au respect d'autrui et à la vie en communauté. En effet, la vie en société exige des règles fondamentales telles celles reprises dans les Règlements Généraux de Police Administrative (RGPA). Ce recueil de règles de vie est voté par le Conseil Communal, digne représentant des citoyens de la commune. Il permet l'accomplissement d'une vie paisible et sereine au sein de la commune. Y déroger engendre un malaise pour les autres.

L'inspecteur de proximité, tout comme chaque policier de la zone de police ou l'agent constatateur communal, a le devoir de veiller à son respect. En ce qui concerne le policier, il en est de même pour l'application des lois, décrets, arrêtés et règlements d'autres instances.

❖ **La polyvalence**

L'inspecteur de proximité ne se cantonne pas uniquement dans son rôle de quartier. Il participe à certains services d'ordre même hors zone et assure parfois des pauses d'intervention avec ses collègues de ce service.

Il s'engage également dans le cadre du plan d'action « Circulation » en effectuant des missions de roulage soit en solo, soit en collaboration avec d'autres services de la zone.

Il est un élément essentiel d'information dans l'enquête que mènera peut-être le SER (Service d'Enquête et de Recherche) de la zone sur son secteur.

❖ **L'Inspecteur de proximité au service du citoyen**

Régulièrement, un inspecteur de proximité rendra des visites préventives aux citoyens désireux d'obtenir des conseils judicieux en matière de techno prévention (Analyse de protection des propriétés et des habitations par des moyens démocratiques).

Il en sera malheureusement de même après un fait de vol dans habitation. D'initiative, l'inspecteur de proximité rendra visite au préjudicié afin de s'enquérir de la situation, d'assurer un suivi éventuel d'éléments supplémentaires et en lui proposant diverses aides (Service d'Aide aux Victimes, techno prévention, etc.).

Ce domaine nécessite une formation spécifique. L'engagement de la zone est de former chaque inspecteur de proximité, solution riche, pour apporter l'aide voulue au citoyen.

❖ **L'Inspecteur de proximité au service des enfants**

Par le réseau scolaire, l'inspecteur de proximité peut aborder les enfants et leur dispenser de bons conseils en matière d'assuétudes (drogues, alcools, précautions diverses, etc.). Ces inspecteurs de proximité ont été formés et diplômés MEGA (Mon Engagement pour Mon Avenir). Chaque année, ils prodiguent leurs bons conseils à nos bambins de 5ème et 6ème primaires pour les établissements scolaires intéressés par cette approche.

Là encore, l'engagement de la zone est de prévoir un nombre suffisant de policiers compétents dans les postes de proximité.

❖ **L'Inspecteur de proximité veille à l'environnement**

Vaste domaine relevant aussi bien de lois spéciales que des règlements généraux de police administrative des communes, l'inspecteur de proximité joue son rôle soit-il orienté vers l'urbanisme, les gestes inciviques ou les pollutions de toutes sortes.

❖ **L'Inspecteur de proximité au contact des quartiers**

On les appelle PLP (Partenariat Local de Prévention) ou comité de quartier ou réunion de quartier ... Peu importe, ils intéressent la police de proximité en tant que partenaires privilégiés !

Dans la plupart des communes, des réunions de quartiers sont organisées, bien souvent en soirée. L'inspecteur de proximité y participe, parfois accompagné de son coordinateur. Les échanges interviennent dès lors en direct et un rapport détaillé est dirigé vers le Chef de Corps. C'est ainsi que tous les services concernés (Analyse stratégique, proximité, circulation, intervention, service d'enquête et de recherche, service d'aide aux victimes, etc.) peuvent être engagés dans la résolution des problèmes détectés.

Lors de la réunion globale semestrielle ou annuelle, le Chef de Corps, le Premier Commissaire Divisionnaire Alain Bal et l'Officier proximité, le Premier Commissaire Daniel Delbaer, accompagnent également le coordinateur du poste de proximité concerné.

❖ **Quel est le rôle de l'inspecteur de quartier ?**

- Assurer l'accueil du citoyen (plaintes, réception clients, renseignements, appels téléphoniques/radios) ;
- Gérer les apostilles (Devoirs demandés par les différents Ministères publics ou juges d'instruction) ;
- Patrouilles de quartier (Sécurisation et prévention) ;
- Services roulage ;
- Sécurisation des écoles (Roulage, prévention vol, racket, stupéfiants, etc.) ;
- Résolution de problèmes sensu lato ;
- Régler des conflits de voisinage, familiaux, etc. ;
- Assurer la médiation dans certains petits conflits ;
- Revisite chez des préjudiciés, victimes ;
- Enquêtes de voisinage ;
- Participer à des réunions de quartier, aux PLP (Partenariat Local de Prévention - anciennement RIQ Réseau Information Quartier) ;

- Contacts et échanges avec les partenaires (Citoyens, administrations communales, Parquet, Sv policiers externes, etc.) ;
- Collecte de l'information ;
- Assistance/protection d'huissiers, ouverture de portes ;
- Spécialisé : cours MEGA (5è et 6è primaires) ;
- Spécialisé : mentorat (encadrement des jeunes policiers) ;
- Spécialisé : Conseiller en prévention vols (Anciennement techno prévention) ;
- Spécialisé : Hycap - Renfort Ordre Public vers d'autres corps de police : matchs de football (Sporting de Charleroi), les folklores locaux (Le Doudou de Mons, le carnaval de Binche), etc.
- Participation aux services d'ordre locaux ;
- Renfort SER (Service d'Enquête et de Recherche) ou autres services internes ;
- Participation à des opérations judiciaires ou de roulage ;
- Veiller au respect de la législation sur les armes ;
- Veiller au respect du code de la route ;
- Enquêter et assurer le suivi au niveau des changements de domicile ;
- Veiller à l'application du RGPA (Règlement Général de Police Administrative) des différentes communes (SAC – Sanctions Administratives Communales) ;
- Veiller au suivi de la campagne « Vacances sans soucis » ;
- Reprendre si nécessaire des pauses « Intervention » ou relayer ce service en cas de souci organisationnel ;
- Participer aux journées thématiques (Formation continuée interne : le matin, entraînement à la maîtrise de la violence avec ou sans arme et théorie l'après-midi ;
- Participer aux formations continuées, barémiques, utiles ... ;
- Surveiller les libérés conditionnels (Respect des conditions de libération) ;
- Assurer le suivi de certains dossiers « Prison » (Poste de Ham-sur-Heure) ;
- Administration : matières diverses (rapports, etc.) ;
- Rédiger des rapports de police administrative.

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation	
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures
01.09.19	96,2	5	2 contrôles/mois de 8 personnes
Norme⁵⁶ : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).			
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? Non			
Évaluation de la norme avec explication			
<p>Ce service est dirigé par un inspecteur principal assisté par quatre inspecteurs. La norme est respectée puisqu'il y a 7,7 % de policiers de manière permanente, renforcée lors des opérations de circulation routière à raison de deux par mois. La circulation routière constitue une matière transversale puisque qu'elle induit l'implication de chaque policier sur le terrain qui serait à même de constater une infraction. De plus, les actions répressives organisées par le service circulation engagent des membres du personnel de tous les services composant la police locale GERMINALT.</p> <p>Le fonctionnement du service Circulation est axé sur la problématique de l'insécurité routière et les moyens à mettre en œuvre afin d'en diminuer les risques pour les usagers. Une fonction « conseil » est exercée lors du placement d'une signalisation et/ou en cas d'un aménagement spécifique sur la voie publique.</p> <p>La prévention est envisagée pour aboutir à une répression orientée et nuancée. La réalisation concrète s'effectue lors des missions de prévention, de sensibilisation et par le développement d'un programme d'éducation à divers niveaux (parents, pouvoirs organisateurs, enfants, pouvoirs locaux).</p> <p>Le service Circulation participe aux campagnes de sécurité routière de l'Institut VIAS et de l'AWSR et s'inscrit dans des actions supra locales (FIPA) en effectuant des contrôles inopinés. Des contrôles de la vitesse et en matière d'alcoolémie sont exercés sur les axes à risques de délestage en vue d'une diminution des accidents à ces endroits critiques.</p> <p>Une piste de circulation routière a été mise en action afin d'éduquer les jeunes usagers de la route. L'objectif final vise à tendre vers une sensible diminution des accidents avec lésions corporelles par ces diverses actions : « Agir, pour réduire les mauvaises habitudes ».</p> <p>Ainsi, le triptyque de vitesse est mis en place afin de sensibiliser de manière durable les automobilistes. Celui-ci consiste, dès qu'une situation problématique est portée à la connaissance du service circulation par un collaborateur, un partenaire, un citoyen, un bourgmestre, etc, à réaliser une analyse de trafic afin d'objectiver la situation. Si celle-ci a révélé une situation problématique (5 % des conducteurs en infraction, au-dessus du</p>			

⁵⁶ Article 2 de l'Arrêté Royal du 16 octobre 2009 modifiant l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

seuil de tolérance imposée par le Parquet de Charleroi), des actions préventives sont menées, suivies par un volet répressif et une nouvelle analyse de la situation.

Depuis la parution d'un Arrêté Royal le 16/10/2009, la sécurité routière est considérée comme une mission de base de la police locale, ce qui oblige chaque zone de police à organiser et mettre en place un service chargé de la sécurité routière. Au sein de la Police locale GERMINALT, ce service existe depuis la naissance de la zone de police.

Afin d'agir de manière efficiente sur l'insécurité routière et, in fine, faire diminuer le nombre d'accidents avec lésions corporelles, un plan d'actions est établi annuellement.

Les missions du service sont diverses :

- Des patrouilles orientées (stationnement, entrées et sorties d'école, infractions au Code de la Route).
- Des contrôles routiers orientés vers la lutte contre la conduite sous influence d'alcool ou de stupéfiants, l'assurance, le contrôle technique, le port de la ceinture de sécurité, le GSM au volant, etc ...
- Des contrôles de vitesse (préventifs et répressifs).
- Des actions d'éducation et de sensibilisation à la sécurité routière (piste de circulation dans les écoles, etc ...).
- Un appui aux administrations communales dans le cadre de travaux d'aménagement de la voirie (placement et modification de la signalisation, etc.).

Dans un premier temps l'accent est mis sur l'analyse et la prévention pour aboutir à une répression orientée et nuancée, si les actions préventives sont inopérantes.

Le Service Circulation travaille avec l'appui de différents partenaires internes (analyste stratégique, agents de quartier, service intervention, etc.) et externes (administrations communales, police fédérale, etc ...). Il participe d'ailleurs activement aux campagnes de la sécurité routière de l'Institut VIAS (anciennement IBSR - Institut Belge de Sécurité Routière) et de l'AWSR (Agence Wallonne pour la Sécurité Routière).

La zone de police s'est dotée de dix radars fixes en 2019. Un protocole d'accord est signé avec le CRT à Namur pour la rédaction des radars fixes. Cet accord prévoit un quota de maximum 20.000 procès-verbaux par an. Or, comme nous l'avons lu supra, la vitesse des usagers de la route est critiquée souvent par les édiles communaux et les citoyens lors de réunions de quartier. Une personne civile sera engagée pour effectuer le surplus de constats d'excès de vitesse puisque la vitesse constitue un réel souci pour les riverains.

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation	
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures
01.09.19	121	96,2	9 (7 INPP + 2 INP)	9 (7 INPP + 2 INP)

NORME⁵⁷ : 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 collègues) de garde

Il n'y a pas d'accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base, toutefois une assistance aux autres services de la zone, voire aux autres zones est toujours ponctuellement possible.
En cas d'une enquête de grande ampleur, il y a un accord pour fournir à la police fédérale une équipe.

Evaluation de la norme avec explication

Actuellement composé de neuf personnes, le service enquête et recherche (SER) est complet par rapport au tableau organique, et dépasse l'effectif prévu dans la norme. De plus, deux personnes sont en permanence contactable-rappelable tous les jours de la semaine et le week-end. Par ailleurs, n'oublions pas que le travail fourni en matière de recherche locale n'est pas l'apanage du seul SER. Nous pensons notamment au service « apostilles », dont les deux membres actuels ont notamment en charge toutes les apostilles et constats à la prison de JAMIOULX, ce qui représente un travail de presque un équivalent temps plein. Enfin, plusieurs inspecteurs principaux appartenant à d'autres services participent régulièrement au rôle de contactable-rappelable du SER.

Le Service d'Enquêtes et de Recherches, comme son nom l'indique, est chargé de la poursuite des enquêtes judiciaires et la recherche d'auteurs de crimes et délits. Composé de neuf membres, ce service s'occupe spécifiquement des enquêtes rendues complexes par la nature et le nombre de faits perpétrés, par la personnalité ou la qualité des auteurs, par la spécialisation exigée pour le fait (mœurs, finances, jeunesse, traite des êtres humains, stupéfiants, faits violents, ...).

⁵⁷ Article 6 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

Permanence OPA et OPJ	OPA	Un commissaire est contactable et rappelable 24h/24
	OPJ	Deux membres du personnel (SER) – Contactable et rappelable
NORME⁵⁸ : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable		
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? Non		
<u>Evaluation de la norme avec explication</u>		
<p>La norme est respectée et en autarcie. L'Officier de Police Administrative dispose des moyens nécessaires pour assurer sa mission, intervenir rapidement par téléphone ou radio et se rendre sur place immédiatement si nécessaire, véhicule dédié, radio, GSM, matériel de descente, ordinateur portable, etc.</p> <p>La problématique de l'ordre public est principalement prise en charge par le commissaire de police responsable de la direction des opérations. Elle concerne notamment la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.</p> <p>L'ordre public comprend la gestion de nombreux événements locaux tels que : marches folkloriques, compétitions sportives, festivités diverses, grèves des surveillants de prisons, transferts de détenus, émeutes à la prison. Les opérations de grande envergure, la désignation, la coordination et la gestion « Hycap » et/ou renforts supra locaux sont aussi des domaines exécutés par l'officier responsable de la direction des opérations.</p>		

La direction opérationnelle (DirOps) est placée sous l'autorité d'un directeur de service et sous l'autorité directe du Chef de Corps. Elle est composée de deux commissaires.

Elle constitue le service central dans la structure et l'organisation de la zone de Police. Par sa position, elle assure un rôle de conseiller du Chef de Corps pour les différentes matières qui entrent dans ses attributions.

Elle est chargée de traduire les orientations policières en plans d'actions spécifiques exécutés par les services désignés. Elle assure la coordination et veille à une exécution correcte des actions menées.

En matière d'organisation interne, la DirOps veille à un fonctionnement intégré des différentes composantes de la zone de Police conformément aux orientations et aux objectifs fixés par le Chef de Corps.

Elle assure la gestion directe du service d'analyse stratégique, du service d'aide aux victimes, de la cellule GPI 48 et du Groupe d'Appui Opérationnel.

⁵⁸ Article 7 de l'Arrêté Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

Elle veille à la bonne exécution et application des notes et directives internes.

Dans ce contexte, la DirOps assure l'autorité sur les autres directions et services. Sans préjudice des compétences exercées par les responsables de service, elle entérine les notes de service diffusées par ceux-ci et qui ont une influence sur le fonctionnement du service.

La DirOps développe des partenariats tant avec des services externes qu'avec d'autres services de la police fédérale ou de la police locale.

Elle assure le relais entre la zone de police et ses partenaires pour une mise en œuvre et une gestion intégrée et intégrale des moyens et de l'espace public.

La DirOps est chargée de la collecte, la gestion et le traitement des informations en matière de police administrative. Le directeur du service est la personne de référence pour la problématique du " terrorisme - radicalisme ".

Elle assure le suivi de ces informations conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

La DirOps s'implique dans l'élaboration des plans d'urgence provincial et communaux. Elle élabore les plans particuliers d'intervention pour la sphère "D3-Police".

Elle assure la coordination des actions d'envergure, dans les domaines de la police administrative et de la police judiciaire, qui impliquent ou intègrent d'autres partenaires internes ou externes. Après analyse des moyens à mettre en œuvre et évaluation de l'événement, la DirOps peut en déléguer la gestion.

La DirOps assure la gestion et le suivi opérationnel qui découlent de l'application des principes de la circulaire ministérielle contraignante relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative (MFO-2).

Enfin, la DirOps est chargée de l'évaluation de l'ensemble des responsables de services.

Date enregistrement	Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)	Nombre d'heures
01.09.19	OUI	38 heures/semaine
NORME⁵⁹ : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)		
<p>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? Oui. Il existe un protocole d'accord avec les zones de police de Binche/Anderlues et Lermes. Celui-ci est en place depuis le 1er avril 2015. Les gardes se déroulent du lundi 17h au lundi suivant 8h.</p>		
<p>Evaluation de la norme avec explication La zone dispose d'une collaboratrice spécialisée à temps plein (assistante sociale). Celle-ci est contactable et rappelable en permanence, à l'exception de ses indisponibilités (congrés, maladies, etc) et du protocole d'accord. Elle dispose de tous les moyens matériels nécessaires pour se rendre au plus vite sur le lieu où son intervention est requise, véhicule dédié, GSM, lampe torche, GPS, radio, ...</p>		

Le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) fait partie intégrante de l'organisation et du fonctionnement de la police. C'est une de ses sept fonctionnalités.

C'est un service gratuit, présent dans chaque zone de police locale, mais aussi au sein de la police fédérale.

Il s'agit d'une aide sollicitée ou acceptée (renvoi via la police, un autre service, via une démarche proactive).

C'est un service de première ligne. L'intervention se fait donc au moment des faits ou juste après, pour assurer ensuite un renvoi vers un service de deuxième ligne.

➤ Il ne faut pas nécessairement un dépôt de plainte ait été réalisé pour avoir accès au service.

✓ **Public cible :**

« Les personnes et leur entourage qui, à la suite d'une infraction à la loi pénale ou d'un fait qualifié infraction, ont subi un dommage matériel, physique et/ou moral, qu'il y ait eu ou non dépôt de plainte ».

Il s'agit de victimes directes ou indirectes. Mais aussi les victimes d'une catastrophe, d'un incendie et les proches de la victime d'une tentative ou d'un suicide.

✓ **Intervention du SAPV :**

- meurtre, tentative de meurtre ;
- agression ;

⁵⁹ Article 5 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

- coups et blessures ;
- mœurs ;
- accident mortel
- violence conjugale / intra familiale ;
- harcèlement ;
- suicide / tentative de suicide ;
- ...

✓ **Missions :**

- *Accueil, écoute active et soutien moral :*
 - Permettre à la victime d'évacuer les tensions, de poser des questions en respectant son rythme ;
 - Clarifier sa demande ;
 - Accompagnement dans les démarches au sein du commissariat ;
 - Soutien avant, pendant et après un dépôt de plainte ;
 - ...

- *Aide pratique :* elle a pour but de permettre à la victime et/ou aux proches d'essayer de reprendre un certain contrôle sur la situation.
 - Permettre de passer un appel téléphonique (prévenir un proche, ...) ;
 - Trouver une solution pour aller chercher les enfants à l'école ;
 - Accompagnement sur les lieux d'un accident, à l'hôpital, aux Pompes Funèbres, ... ;
 - Répondre à certaines questions ;
 - Prévoir un accompagnement pour la récupération d'effets personnels ;
 - ...

- *Information :* explications relatives
 - Aux dépôt d'une plainte, saisies, auditions, actes d'enquêtes présents et à venir, ...
 - Aux décisions du Parquet : information, instruction, classement sans suite, ...
 - Aux procédures pénales et civiles : déclaration de personne lésée, constitution de partie civile, médiation pénale, mise en observation, procédures de séparation ou de divorce, ...
 - Aux différentes démarches à la suite d'un décès
 - Aux différentes possibilités d'indemnisation (assurances, fonds d'aide aux victimes,)
 - ...

- *Orientation :*
 - Relais entre la victime et la police
 - Orientation et relais vers les instances d'aides spécialisées (services psychosociaux, hébergements, avocats, ...)

- *Diffusion d'information :* le SAPV veille à ce que les informations liées à l'assistance aux victimes soient diffusées aux policiers.

Le carrefour d'informations locales

Le carrefour d'informations locales est sous la responsabilité d'un officier, l'officier judiciaire. Il est composé d'un membre opérationnel (Inspecteur Principal) chef de service et de cinq membres du Cadre Administratif et Logistique (CALog) dont un niveau B et quatre niveau C.

Deux subdivisions existent, l'une orientée vers la gestion fonctionnelle (vérification de qualité des données judiciaires et codage) et l'autre organisée en bureau judiciaire (gestion du courrier judiciaire, classement judiciaire, information générale).

L'aspect gestion de l'Information :

- Gestion du courrier judiciaire (procès-verbaux initiaux/subséquents, apostilles des Parquets, enquête policière d'office, procès-verbaux simplifiés, rapports d'information, dossiers d'enquêtes, pièces à conviction, etc ...). Ses membres encodent toutes les pièces entrantes, les distribuent auprès des services concernés, vérifient les délais d'exécution, les retournent à l'autorité d'origine après vérifications ;
- Réception et transmission des informations opérationnelles en matière de police administrative ou judiciaire. Certaines sont traitées sur-le-champ (avis urgents destinés au personnel), d'autres sont dirigées vers le(s) service(s) compétent(s) en externe ou en interne ;
- Contrôle de la qualité des données et transmission à la banque de données nationale générale (BNG) ;
- Recherches dans les diverses bases de données exploitables avec appui pour les enquêtes en cours ;
- Liaison avec :
 - Le Carrefour d'Information d'Arrondissement, organe fédéral analogue ;
 - Le Parquet ;
 - Le Centre de communication ASTRID - Centre d'Information et de Communication du Hainaut.
- Gestion d'événements liés à la prison de Jamioulx (détenus non rentrés de congé pénitentiaire, non-respect de la surveillance électronique via bracelet, etc ...).

L'aspect Coordination :

Au-delà de la gestion traditionnelle d'un bureau judiciaire, le Bureau Codage se veut être un axe entre les différentes directions. Il supervise les actions individuelles ou communes des services et recadre celles-ci au besoin.

Il adapte la rédaction des documents judiciaires et administratifs en fonction de l'évolution des lois et règlements, des partenaires, de la demande des membres opérationnels et ce, dans le but d'une gestion optimale des moyens de rédaction informatiques mis en place au sein de la zone de police.

Il informe le Chef de Corps en permanence.

Il est un soutien permanent de tous les acteurs de la Police locale 5338 GERMINALT.

Le service apostilles - Armes

Le Service Apostilles

Une apostille est un devoir, une suite d'enquête demandée par le Parquet.

Composé de deux personnes, la mission essentielle du service apostille est de procéder à l'exécution d'un maximum d'apostilles en vue de décharger les inspecteurs de police et ainsi permettre une plus grande visibilité en consacrant un maximum de leurs activités à leur mission de contact et d'écoute du citoyen.

Ainsi le service apostille est chargé de répondre :

- Aux apostilles dites EPO (exécution des auditions et suites d'enquête dans le cadre des enquêtes policières d'office),
- à certaines apostilles urgentes ou qui nécessitent des devoirs d'enquête dispersés sur la zone de Police,
- Aux apostilles qui concernent les détenus de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx,
- à la prise en charge des matières stupéfiantes au sein de la prison et à la rédaction des PV en la matière.

Le Service Armes

Composé d'un INPP, les missions essentielles sont :

- De gérer les différentes demandes d'avis, de vérification et de contrôles émanant des services du Gouverneur de Province ou d'autres services de Police, en matière d'armes ;
- D'assister les membres de tous les services de la zone en matière de législation, et d'identification précise d'armes à feu ;
- De gérer l'adaptation du Registre Central des Armes dans les situations déterminées par la loi.

Autres missions :

- Encoder dans le Registre Interne les demandes d'avis du Gouverneur dans le cadre des autorisations de détention, les demandes du RCA, des autres services de Police.
- Vérifier les signalements éventuels des personnes et des armes en BNG, leur inscription au Registre Central des Armes.
- Contrôler l'exécution correcte des enquêtes en la matière par les Inspecteurs de quartier et soumettre les avis à la signature du Chef de Corps.
- Procéder aux enquêtes d'usage lors des recours introduits devant le Ministre de la Justice, et à la vérification des mesures de sécurité par les possesseurs de plus de trente armes à feu.
- Adapter le RCA lors de situations spécifiques.
- Délivrer les autorisations provisoires mod 6 lors de découvertes inopinées d'armes à feu, et les autorisations mod 9 suite aux acquisitions d'armes à l'étranger sur base d'un permis de chasse ou d'une Licence de Tireur Sportif.
- Diriger les armes saisies vers les Greffes des Tribunaux Correctionnels, et les armes abandonnées vers la Police Fédérale aux fins de destruction.
- Diffuser les modifications de la loi sur les armes aux membres du personnel.

2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

Enquête bien-être

La police locale 5338 GERMINALT a effectué une enquête psycho-sociale par un service externe. Les résultats de cette enquête doivent être présentés aux représentations syndicales avant d'entamer leurs exploitations. Un groupe de pilotage et de travail sont déjà créés.

Absentéisme

Tous les six mois, une rencontre avec la médecine contrôle, la médecine du travail, le directeur des ressources et le Chef de Corps, pour déceler les cas comme étant à problème sous le couvert du secret médical préservé. A l'issue de cette réunion, il est décidé si une personne doit faire l'objet d'un contrôle spontané direct après le dépôt d'un nouveau certificat médical.

2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

- Après les attentats de 2016, le ministre de l'Intérieur a décidé d'une part d'armer les agents de police volontaires et d'autre part de permettre à ces agents de police de suivre une formation promotionnelle spécifique afin de devenir inspecteur de police. Plusieurs collègues ont suivi cette formation avec succès, une agente de police a échoué et un autre a abandonné. Le Collège de police a décidé que ce grade serait en voie d'extinction au sein de la police locale Germinalt vu la limitation de leurs compétences.
- Il n'entre pas dans les intentions de la direction de créer de nouveaux services ou d'étendre certains services sauf le service circulation par un apport d'un CaLog pour la rédaction des excès de vitesse constaté par les radars fixes (Voir supra).
- Il n'y aura pas d'extension de cadre. Le Collège de police se limite au cadre budgétaire malgré que nous constatons une légère augmentation de la population.

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs

2.1 Mission et vision

2.1.1 Mission de notre zone de police

Par un service de qualité orienté vers la Communauté, la police locale 5338 GERMINALT contribue à promouvoir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique pour assurer un environnement sûr et convivial.

Elle privilégie la responsabilité et l'implication de tous ses collaborateurs.

2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025

Tous les membres de la police locale 5338 GERMINALT s'engagent, avec l'appui des partenaires, à répondre de façon optimale aux besoins et attentes **légitimes** de tout un chacun, dans une organisation efficiente et transparente (DISPONIBILITE – EFFICIENCE – TRANSPARENCE). Culture et structure

2.1.3 Cadre de valeurs de notre zone de police

Les policiers devront faire preuve de motivation constante notamment en s'engageant dans des formations en vue d'augmenter leur compétence, notamment en matière de gestion des produits informatiques modernes.

Le temps passé à apprendre sera rapidement compensé par une rapidité de la rédaction des procès-verbaux, de la diminution de la charge de travail administrative puisque les documents ou informations pourront être transmises par des lignes informatiques sécurisées.

La digitalisation de la police locale va engendrer de nouvelles pratiques. La police intégrée est en pleine mutation en matière de développement technologique.

La récupération de capacité policière par la rédaction immédiate des plaignants lors des interventions va permettre de réduire les délais de transmission des procès-verbaux vers le Parquet, vers les plaignants, victimes, assureurs, ce qui aura des répercussions sur la rapidité des dédommagements des victimes. L'échange d'informations sera plus rapide et rationalisé par les moteurs de recherche qui croiseront les différents fichiers et données des différents acteurs de la sécurité ou des services publics fédéraux (DVI, RNN) ou régionaux (sanctions administratives, excès de vitesse, stationnement, ...).

Les recherches ou enquêtes au niveau d'internet devront apparaître presque dans chaque dossier criminel. Cela passera inévitablement par des formations du personnel soit au niveau du programme de formation de base, soit au niveau des unités opérationnelles. Cela constituera un investissement individuel et collectif.

Nous partirons vers une plateforme de croisement des données pour aboutir vers l'intelligence artificielle comme appui à la recherche et analyse des données.

Croisement des données



Vers l'intelligence artificielle



Chapitre 3 : Stratégie et politique

3.1 Eléments de l'analyse environnementale

3.1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

L'image de la criminalité zonale (voir point 1.2.) a été établie à l'aide de données objectives relatives à la criminalité enregistrée (baromètres criminalité, circulation, données du fonctionnaire sanctionnateur). Dans le but d'obtenir une image plus étayée, des données subjectives ont également été prises en considération. Il s'agit de l'avis et des besoins de la population en matière de sécurité au travers des réunions de quartier, de la consultation en ligne des mandataires politiques mais aussi du moniteur de sécurité.

L'examen des données objectives ainsi que des données subjectives est consultable au point 1.2.

3.1.2 A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

L'investissement humain et financier dans le domaine informatique devra être important pour venir en aide à la recherche, à l'analyse de données mais aussi au niveau du service à rendre au citoyen via la création espérée d'une plateforme unique sécurisée : police/justice/victime/auteurs/Avocats/assurances, ce qui permettra la consultation virtuelle, à distance de dossiers pénaux, source d'économie à terme et une approche écologique certaine (paperless).

3.2 Attentes des autorités et partenaires

Les autorités seront de plus en plus sollicitées par le citoyen afin d'obtenir satisfaction rapidement à leur problème. Elles devront donc trouver les moyens de communication possibles tout en garantissant une sécurité des données du citoyen. Les communes commencent lentement à s'informatiser et à transmettre des documents à distance depuis leur serveur, suivant de cette façon la société digitale. Les banques en sont un illustre exemple. L'argent tel que nous le connaissons maintenant deviendra obsolète. Un pays nordique ne dispose d'ailleurs plus d'argent sous forme papier ou pièce de monnaie. Cela engendrera de nouveaux comportements humains, qu'à ce jour nous ne pouvons définir.

Par ailleurs, il sera inutile de solliciter des documents à transmettre à l'administration puisque celle-ci sera déjà en possession.

On perçoit une volonté de s'intéresser de plus en plus aux seniors qui vont connaître la fracture numérique. Les seniors seront de plus en plus nombreux et nous entrons dans la période du babyboom. (voir supra)

3.2.1 Attentes / priorités des autorités

Ministre de l'Intérieur et de la Justice

- Radicalisme, terrorisme
- Traite des êtres humains
- Drogues
- Fraude sociale et fiscale
- Criminalité informatique
- Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination
- La criminalité contre les biens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels
- Criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées),
- Sécurité routière
- Amélioration de l'ordre public : incivilités, gestion négociée de l'espace public, transmigration illégale.

Bourgmestre(s)

Voici les priorités des Plans Stratégiques Transversaux (PST) des entités de la Police locale 5338 GERMINALT qui nécessitent une intervention de la police.

Ham-sur-Heure-Nalinnes	Thuin	Gerpennes	Montigny-le-Tilleul
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de l'amélioration de la sécurité routière ➤ Poursuite des incivilités via les amendes administratives • Mise à jour permanente du Plan Communal d'Urgence et d'Intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la sécurité routière et la fluidité du trafic et promouvoir une mobilité durable ➤ Renforcer la sécurité dans les espaces publics (incivilités, caméras de surveillance) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des synergies avec d'autres institutions publiques ou privées ➤ Améliorer la propreté publique ➤ Renforcer la sécurité routière ➤ Simplifier les démarches administratives et/ou leur lisibilité ➤ Développer une mobilité réfléchie ➤ Aider à la mobilité des personnes moins valides ➤ Agir en faveur des jeunes ➤ Développer la cohésion sociale et la santé ➤ Développer la participation citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la sécurité routière ➤ Assurer un cadre de vie sécurisé

Procureur du Roi près le Parquet de Charleroi

- Trafic de stupéfiants
- Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV

Gouverneur de la province de Hainaut

- Radicalisme
- Sécurité routière / Roulage
- Armes (Régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant le 31 décembre)
- PlanU (Mise à jour D3 et réalisation biennale d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)
- Coopération transfrontalière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralogiques, ...) et avec West Vlaanderen

Directeur Coordinateur de Hainaut

- Radicalisme
- Environnement
- Sécurité routière / Roulage
- Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires
- Intégrité/diversité
- Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91

Directeur Judiciaire

- Radicalisme
- Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS

Région Wallonne

- Radicalisme
- Environnement
- Sécurité routière / Roulage
- Bien-être animal

3.2.2 Attentes des autres protagonistes et partenaires

Membres du personnel

Une enquête en ligne a été menée auprès des membres du personnel⁶⁰ de la Police locale 5338 GERMINALT concernant le choix des futures priorités internes pour le Plan Zonal de Sécurité 2020-2025.

Cette consultation s'est déroulée du 22 juillet 2019 au 03 septembre 2019.

Cette enquête n'était pas anonyme car celle-ci disposait de champs où les membres du personnel pouvaient insérer du texte libre et donc donner leur avis. Ce qui est évident pour celui qui l'écrit ne l'est peut-être pas pour celui qui le lit. Le but était de pouvoir contacter la personne par la suite pour des détails supplémentaires en vue d'une meilleure compréhension de l'information.

13 personnes ont répondu à l'enquête.

- ✓ Proposition de l'objectif stratégique interne suivant « *Réduction du délai de transmission des PV vers le parquet* »
9 pour – 4 contre

- ✓ Proposition de l'objectif stratégique interne suivant « *Accompagner le personnel dans la digitalisation de la police intégrée (Formations et développement des nouveaux outils mis à notre disposition)* »
13 pour – 0 contre

- ✓ Propositions libres :
 - Développer des fiches réflexes en matière de plan communal d'urgence et d'intervention ;
 - Les stupéfiants ;
 - Les incivilités ;
 - Les vols de véhicules ;
 - L'ouverture vers la prévention humaine ;
 - Bien-être au travail ;
 - Mise en conformité du règlement général de protection des données (RGPD)

Les détails de cette enquête sont disponibles en annexe.

⁶⁰ Cette consultation interne était destinée aux membres du personnel des niveaux et grades suivants ; Commissaire divisionnaire, Commissaire, CALog A, Inspecteur principal, CALog B.

Un sondage en ligne a été réalisé auprès des mandataires politiques de notre zone de police. Chaque conseiller, échevin et Bourgmestre a reçu dans sa boîte mail un lien vers un questionnaire en ligne.

Voici les grandes tendances par commune qui se sont détachées.

ENTITÉ	GERPINNES	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	THUIN
PRIORITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité des policiers • Stationnement • Vitesse • Cambriolages • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, incivilités, ...) • Stupéfiants/alcool en rue • Vol dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • La vitesse • Stationnement • Visibilité des policiers • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, Incivilités ,...) • Vol dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité des policiers • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, Incivilités ,...) • La vitesse • Le stationnement • Vol dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du RGPA (Dépôts clandestins, incivilités, ...) • Visibilité des policiers • La vitesse • Le stationnement • Le vandalisme, graffitis, dégradations • Stupéfiants/alcool en rue • Vol dans les habitations • Tapage nocturne

Le point 1.3 du présent PZS reprend les résultats globaux de l'enquête.

3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de décision

Tous les éléments qui ont été énumérés aux points 3.2.1 et 3.2.2 ont été intégrés dans une matrice de décision rassemblant les différentes priorités communiquées par les partenaires. Cet outil nous a permis d'analyser quelles attentes/éléments doivent à présent être de véritables priorités stratégiques dans la prochaine période politique.

Une seconde matrice a également été utilisée lors du Conseil zonal de sécurité du 04 octobre. Il s'agit d'une matrice d'argumentation développée par la PZ PIVO et présentée lors de la plateforme PZS du 5 septembre 2019. Elle est disponible en annexe.

	Propositions zonales	Procureur du Roi	Bourgmestre Gerpinnes	Bourgmestre Ham-sur-Heure/Malines	Bourgmestre de Montigny-le Tilleul	Directeur judiciaire	Directeur coordonnateur	Société (Moniteur de sécurité)	Citoyens (réunions de sécurité)	Région Wallonne	Plan national de quartier	Gouverneur	Elus communaux	Collaborateurs	Nombre de préférence	Choix du Conseil zonal de sécurité	
Les stupéfiants	X												X	2	P		
Le trafic de stupéfiants		X												1	P		
Drogues										X				1	P		Total : 5
Stupéfiants dans la rue (consommation et/ou vente)												X		1	P		
La sécurité routière	X									X				2	P		
Renforcer la sécurité routière			X											1	P		
Poursuite de l'amélioration de la sécurité routière				X										1	P		
Améliorer la sécurité routière					X									1	P		Total : 12
Augmenter la sécurité routière					X									1	P		
Sécurité routière / roulage						X		X		X				3	P		
Vitesse non adaptée au trafic							X	X				X		3	P		
Stationnement gênant							X	X				X		3	P		
Conduite agressive dans la circulation							X					X		2	P		
GSM, drogue et alcool au volant												X		1	P		
L'environnement : dépôts de déchets, incivilités, propreté publique	X													9	P		
Améliorer la propreté publique			X												P		
Poursuite des incivilités via les amendes administratives				X											P		
Renforcer la sécurité dans les espaces publics (incivilités, caméras de surveillance)					X									1	P		
Environnement						X		X						2	P		
Dépôts clandestins et débris dans la rue							X							1	P		
Amélioration de l'ordre public : incivilités										X				1	P		Total : 10
Les atteintes à l'environnement (pollution, déchets, dégradations)												X		1	P		
Vandalisme, graffitis, dégradations												X		1	P		
Respect du règlement général de police (incivilités,...)												X		1	P		
Les incivilités													X	1	P		
Bien-être animal									X	X				2	P		
Le bruit (tapages divers, voie publique, voisins, trafic routier, consommation d'alcool et de drogue)							X					X		2	P		
Les vols qualifiés habitations (VQH)	X													1	P		
Cambriolage							X							1	P		
La criminalité contre les biens en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations										X				1	P		Total : 4
Les vols(ou tentatives de vol) dans les habitations (dépendances comprises)												X		1	P		
La gestion des dossiers judiciaires	X													1	P		
Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV		X												1	P		
Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS					X									1	P		Total : 4
Réduction du délai de transmission des PV vers le Parquet												X		1	P		
La digitalisation de la police intégrée	X													1	P		
Accompagner le personnel dans la digitalisation de la police intégrée												X		1	P		Total : 2
Mise en conformité au RGPD	X												X	2	P		Total : 2

	Propositions zonales	Procureur du Roi	Bourgmestre Gerpinnes	Bourgmestre Ham-sur-Heure/Nalinnes	Bourgmestre de Montigny-le Tilleul	Directeur de Thuin	Directeur judiciaire	Société coordonnateur	Citoyens (Moniteur de sécurité)	Région Wallonne	Plan national de quartier	Gouverneur	Elus communaux	Collaborateurs	Nombre de préférence	Choix du Conseil zonal de sécurité	
La criminalité informatique ICT/Online (Cybercriminalité)	X									X					2	PA	Total : 2
Plan communal d'urgence et d'intervention (PCUI)	X														1	PA	Total : 3
Mise à jour permanente du Plan communal d'urgence et d'intervention			X												1	PA	
Développer des fiches réflexes en matière de PCUI													X		1	PA	
Les violences intrafamiliales (VIF)	X														1	PA	Total : 1
Radicalisme					X	X			X	X	X				5	PA	Total : 5
Développer des synergies avec d'autres institutions publiques ou privées			X												1		Total : 1
Simplifier les démarches administratives et/ou leur lisibilité			X												1		Total : 1
Développer une mobilité réfléchie			X												1		Total : 1
Aider à la mobilité des personnes moins valides			X												1		Total : 1
Agir en faveur des jeunes			X												1		Total : 1
Développer la cohésion sociale et la santé			X												1		Total : 1
Développer la participation citoyenne			X												1		Total : 1
Assurer un cadre de vie sécurisé				X											1		Total : 1
Augmenter la fluidité du trafic et promouvoir une mobilité durable					X										1		Total : 1
Police administrative : participer au programme de recherche et d'informations sur les groupes prioritaires							X								1		Total : 1
Intégrité/diversité							X								1		Total : 1
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91							X								1		Total : 1
Traite des êtres humains									X						1		Total : 1
Fraude sociale et fiscale									X						1		Total : 1
Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination										X					1		Total : 1
Vols et tentatives de vols de voiture												X	X		2		Total : 2
Présence policière accrue												X			1		Total : 1
L'ouverture vers la prévention humaine													X		1		Total : 1
Bien-être au travail													X		1		Total : 1
Régularisation des dossiers armes											X				1	O	Total : 1
PLANU D3 - sites sensibles										X					1		Total : 1
Identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels										X							Total : 1
Criminalité environnementale (fraude aux déchets, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées)										X					1		Total : 1
Gestion négociée de l'espace public, transmigration illégale										X					1		Total : 1
Coopération transfrontalière											X				1		Total : 1

PA = point d'attention

P = priorité

O = Obligation

3.4 Choix des priorités stratégiques

3.4.1 Priorités stratégiques de Sécurité et de qualité de vie pour 2020 – 2025

❖ **Priorité 1 : Le phénomène des stupéfiants**

▪ Motivation

Quoique les données statistiques en cette matière sont le reflet principalement de l'activité policière, outre la présence d'une prison sur notre territoire, cette priorité est adoubée par le Procureur du Roi dans son plan de gestion.

▪ Objectifs stratégiques

Contribuer à lutter contre le commerce et la détention illégale de produits stupéfiants en menant des actions ciblées contre le phénomène en générale, avec une attention particulière sur la problématique au sein et aux abords des établissements scolaires.

▪ Indicateurs/ normes

Un tableau de suivi mensuel sera tenu par l'Officier Judiciaire.

- Nombre d'informations récoltées
- Nombre d'enquêtes ouvertes
- Nombre de procès-verbaux rédigés
- Nombre d'opérations menées
- Nombre d'heures de patrouille
- Quantité de produits saisis

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Convaincre et créer un consensus entre les parties prenantes pour obtenir leur participation à la lutte contre le phénomène.
- Veiller à organiser des moyens de communication en vue d'assurer la transversalité des actions appropriées.

Stratégie et politique :

- Veiller à réagir adéquatement et rapidement dès la connaissance d'une problématique.

Management des collaborateurs :

- Communication performante de la hiérarchie vers le personnel de terrain au sujet des informations dont dispose le corps en matière de problématiques liées aux stupéfiants.
- Sensibiliser le personnel opérationnel à la recherche d'informations nécessaires à la réaction des différents partenaires.

Management des moyens :

- Développer et gérer un canal de communication permettant à chacun des partenaires de disposer d'informations nécessaires à sa mission.

Management des processus :

- Prendre des dispositions pour créer une base légale d'échange d'informations « sensibles » entre les différents partenaires contribuant à la résolution de problème.

Partenaires :

- Autorités
 - Parquet : politique de mise à disposition des informations permettant aux groupes de partenaires de prendre des options.
 - Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires.
- Services de Prévention, direction des écoles, direction de la prison, etc...
- Police fédérale : collaborer dans la lutte contre le phénomène et mettre à disposition les moyens sollicités.

▪ Facteurs critiques de succès (FCS) et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Connaissance du terrain</i>• <i>Suivi des phénomènes</i>• <i>Collaboration entre les services</i>• <i>Motivation du personnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Coût (indemnités nuits/WE)</i>• <i>Capacité humaine et matériel</i>
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Appui de la police fédérale</i>• <i>Expertise de la PJF</i>• <i>Collaboration des zones</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Surcharge de travail dû au non-respect de la répartition des tâches (Pol fed/Pol Loc) par le Parquet</i>

❖ Priorité 2 : La sécurité routière

▪ Motivation

Répondre aux états-majors de la sécurité routière, aux attentes de la population et des élus communaux, de la région wallonne, du plan national de sécurité, du gouverneur.

▪ Objectifs stratégiques

Contribuer à stabiliser et, si possible, réduire le nombre d'accidents avec lésions corporelles sur le territoire de la zone de Police, en menant des actions de prévention et de répression orientées sur les causes, entre autres la vitesse et la conduite sous influence de stupéfiants, de médicament, d'alcool. Maîtriser les problématiques du stationnement irrégulier sur les parkings réservés aux personnes handicapées et celle des comportements dangereux aux volant.

▪ Indicateurs/ normes

- Un tableau de suivi mensuel sera tenu par le responsable du service circulation.
- Nombre de véhicules et de conducteurs contrôlés.
- Nombre de procès-verbaux rédigés (en détails).
- Nombre d'opérations menées.
- Nombre d'heures de patrouille de prévention/répression.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Convaincre et créer un consensus entre les parties prenantes pour obtenir leur participation à la lutte contre le phénomène.
- Veiller à organiser des moyens de communication en vue d'assurer la transversalité des actions appropriées.

Stratégie et politique :

- Identifier les partenaires concernés et définir le rôle de chacun.
- Communiquer et rendre compte en interne et en externe.

Management des collaborateurs :

- Former le personnel
- Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier de performance

Management des moyens :

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation et les actions planifiées.
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat et à l'entretien du matériel.
- Utiliser de façon optimale les moyens disponibles pour l'exécution des actions planifiées.

Management des processus :

- Veiller à la coordination des actions entre les services.
- Adapter le plan d'action aux réalités constatées.
- Stimuler les actions concertées avec d'autres zones ou services de police.

Partenaires :

- Autorités
 - Parquet : politique de suivi des infractions.
 - Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires.
- Police fédérale : collaborer dans la lutte contre le phénomène et mettre à disposition les moyens sollicités.
- SPW, douanes, SPF Mobilité, direction des écoles, ...

▪ Facteurs critiques de succès et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Connaissance du terrain</i>• <i>Suivi des phénomènes</i>• <i>Collaboration entre les services</i>• <i>Motivation du personnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Coût (indemnités nuits/WE)</i>• <i>Capacité humaine et matériel</i>
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Appui de la police fédérale</i>• <i>Projet de collaboration des zones</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Manque de suivi des infractions par le Parquet</i>• <i>Manque d'implication de certains partenaires</i>

❖ Priorité 3 : Le phénomène environnemental

▪ Motivation

Cette priorité apparaît principalement au niveau des quatre communes, de la région wallonne, et dans le dernier moniteur de la sécurité.

▪ Objectifs stratégiques

Contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens par le biais d'une politique locale ciblée, cohérente et partagée en matière de lutte contre les incivilités, par une gestion responsable de la vie nocturne et en veillant au bien-être animal.

▪ Indicateurs / normes

- Un tableau de suivi mensuel sera tenu par le directeur du service Proximité/Apostilles.
- Nombre de procès-verbaux rédigés dans le cadre des phénomènes.
- Nombre d'opérations menées.
- Nombre d'heures de patrouille de prévention/répression.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Convaincre et créer un consensus entre les parties prenantes pour obtenir leur participation à la lutte contre le phénomène.
- Veiller à organiser des moyens de communication en vue d'assurer la transversalité des actions appropriées.

Stratégie et politique :

- Identifier les partenaires concernés et définir le rôle de chacun.
- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
- Si besoin, adhérer à l'utilisation d'un outil de gestion portable en partenariat avec les quatre communes (programme actuellement en test par l'administration communale de Gerpennes - MOBAIC).

Management des collaborateurs :

- Former le personnel.

Management des moyens :

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation et les actions planifiées.
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du Corps de police.
- Dégager les moyens pour l'acquisition et l'utilisation d'un éventuel programme cité supra (MOBAIC).

Management des processus :

- Veiller à la coordination des actions entre les services.
- De manière transversale, viser la même finalité afin de garantir une approche globale et intégrée des phénomènes.

Partenaires :

- Autorités
 - Parquet : politique de suivi des infractions
 - Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires.
- Police fédérale : collaborer dans la lutte contre le phénomène et mettre à disposition les moyens sollicités.
- Services SPW, Province, les commerçants ...

▪ Facteurs critiques de succès et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Connaissance du terrain</i>• <i>Suivi des phénomènes</i>• <i>Collaboration entre les services</i>• <i>Motivation du personnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Coût (indemnités nuits/WE / programme de gestion et matériel requis)</i>• <i>Capacité humaine et matériel</i>• <i>Collaboration avec les autres services (communes, provinces, SPW...)</i>
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Système des SAC</i>• <i>Collaboration possible avec des services « experts »</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Manque d'implication de certains partenaires</i>• <i>Manque de collaboration des commerçants</i>• <i>Dispersion géographique des faits</i>

❖ Priorité 4 : Les vols qualifiés habitation (VQH)

▪ Motivation

Au niveau des statistiques, ce phénomène est le plus élevé et est d'ailleurs repris comme un souci majeur dans le dernier moniteur de la sécurité.

▪ Objectif stratégique

Contribuer à la lutte contre le phénomène des vols qualifiés dans les habitations (et tentatives) sur le territoire de la zone de Police, afin de réduire le nombre de faits.

▪ Indicateurs/ normes

- Un tableau de suivi mensuel sera tenu par le directeur du service Intervention.
- Nombres de procès-verbaux rédigés dans le cadre du phénomène.
- Nombre d'opérations menées.
- Nombre d'heures de patrouille de prévention.
- Nombre d'enquêtes ouvertes.
- Nombre de RIR rédigés.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Convaincre et créer un consensus entre les parties prenantes pour obtenir leur participation à la lutte contre le phénomène.
- Veiller à organiser des moyens de communication en vue d'assurer la transversalité des actions appropriées.

Stratégie et politique :

- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise du phénomène.
- Mettre en place une orientation efficiente des équipes en matière de prévention du phénomène.

Management des collaborateurs :

- Maintenir la connaissance et former le personnel en matière de techno prévention.
- Développer l'implication du personnel dans la lutte contre le phénomène.

Management des moyens :

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation et les actions planifiées.
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps de police.

Management des processus :

- Veiller à la coordination des actions entre les services.
- De manière transversale, viser la même finalité afin de garantir une approche globale et intégrée des phénomènes.

Partenaires :

- Autorités
 - Parquet : politique de suivi des infractions
 - Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires.
- Police fédérale : collaborer dans la lutte contre le phénomène et mettre à disposition les moyens sollicités.

▪ Facteurs critiques de succès et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Connaissance du terrain</i>• <i>Suivi des phénomènes</i>• <i>Collaboration entre les services</i>• <i>Motivation du personnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Coût (indemnités nuits/WE)</i>• <i>Capacité humaine et matériel</i>• <i>Qualité des procès-verbaux</i>
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Appui du labo PTS</i>• <i>Collaboration des autres zones</i>• <i>Médiatisation (prise de conscience)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Dispersion géographique des faits</i>• <i>Insouciance des propriétaires</i>• <i>Médiatisation du phénomène (insécurité subjective)</i>

❖ **Priorité 1 : Améliorer les délais de rédaction et de transmission des procès-verbaux**

▪ Motivation

Volonté du Procureur du roi de réduire les délais de rédaction et de transmission des procès-verbaux pour atteindre le délai d'un mois, voire trois semaines tels que prescrit par la circulaire MFO3.

▪ Objectif stratégique

Prendre les mesures nécessaires afin de diminuer de manière significative les délais de rédaction/traitement des procès-verbaux pour atteindre la norme de la MF03.

▪ Indicateurs/ normes

- Un tableau de suivi mensuel sera tenu par le responsable du service Codage.
- Délai de rédaction/traitement des procès-verbaux initiaux, subséquents et des apostilles au niveau de la zone, par service et par rédacteur.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Convaincre les chefs de service et les policiers de première ligne pour obtenir leur participation aux mesures qui seront prises.
- Veiller à organiser des moyens de communication en vue d'assurer la transversalité des actions appropriées.

Stratégie et politique :

- Mise en place d'un suivi permanent permettant d'avoir en temps réel une image précise des délais.
- Mettre en place les mesures efficaces afin de réaliser cet objectif.

Management des collaborateurs :

- Maintenir la connaissance et former le personnel en matière de rédaction de procès-verbaux.
- Développer une politique de prise en charge et d'encadrement des collègues qui ne pourront pas répondre aux objectifs fixés (qualité/délais).

Management des moyens :

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la réalisation de cet objectif.
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du corps de police.

Management des processus :

- Veiller à la coordination des actions au niveau des services.
- De manière transversale, viser la même finalité afin d'atteindre l'objectif.

Partenaires :

- Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires.

▪ Facteurs critiques de succès et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation d'un tableau de bord• Collaboration entre les services• Motivation du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Capacité matérielle• Qualité des procès-verbaux• Manque d'efficacité dans la validation des procès-verbaux par le correcteur• Tâches chronophages au niveau du service Codage
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• Collaboration possible avec d'autres zones	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des missions dévolues aux services de police

❖ Priorité 2 : Digitalisation de la police

▪ Motivation

De nouvelles applications informatiques voient le jour et mises à disposition du corps de police. La police et ses membres ne peuvent pas être dans une situation de fracture digitale avec la société.

▪ Objectifs stratégiques

- Mise en œuvre de la portabilité des applications informatiques policières.
- Installer les nouvelles applications Microsoft et adapter les procédures internes d'utilisation et d'échange d'informations policières et non policières.

▪ Indicateurs/ normes

- Nombre de programmes ou applications implémentées.
- Nombre de séance d'information.
- Nombre de séances de formation.
- Nombre d'heures de formation pour chaque application.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Sensibiliser le cadre aux différentes applications afin de les découvrir et de trouver leurs bienfaits dans la vie quotidienne du policier de première ligne, en vue de simplifier leurs tâches administratives.
- Faire preuve d'intérêt général et éviter de disposer de moyens pour soi-même.

Stratégie et politique :

- Implémenter progressivement les nouvelles technologies par service moyennant une formation préalable.
- Innover ou s'imprégner des expériences des autres zones ou service de la police fédérale.

Management des collaborateurs :

- Sensibiliser et informer le personnel sur les nouvelles technologies
- Leur apprendre à exploiter les nouvelles technologies.

Management des moyens :

- Adapter les moyens technologiques au type de service effectué.
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du Corps de police.

Management des processus :

- Revoir les processus en fonction des technologies nouvelles.

Partenaires :

- Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels nécessaires.

▪ Facteurs critiques de succès et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation d'un tableau de bord• Collaboration entre les services et les zones de police	<ul style="list-style-type: none">• Capacité matérielle• Capacité en connaissances informatiques
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• Collaboration possible avec d'autres zones• Profiter de l'expérience des autres zones de police et partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Absence de soutien

❖ Priorité 3 : Mise en conformité au Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD)

▪ Motivation

La police par essence se doit de respecter la loi et les règlements. Qui plus est, la police brasse moult informations tant policières que non policières. Elle doit dès lors veiller à la protection des données de son personnel mais aussi celles des citoyens, qu'ils soient victime, auteur, suspect, plaignant, dénonciateur, ...

▪ Objectif stratégique

- Réaliser un monitoring par services des données personnelles traitées.
- Implémenter le registre de traitement des données et le tenir à jour.

▪ Indicateurs/ normes

- Nombre de données inscrites dans le registre.
- Nombre de réunions de sensibilisation du personnel.
- Nombre de réunions pour réaliser le monitoring de chaque service.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

Leadership :

- Sensibiliser le cadre à la problématique du traitement des données.

Stratégie et politique :

- Inventorier par service les données personnelles traitées.
- Mettre en place les mesures efficaces afin de protéger les données personnelles internes et externes.

Management des collaborateurs :

- Sensibiliser et informer le personnel sur l'obligation de protéger les données personnelles de tout un chacun.
- Leur apprendre à connaître tous les processus concernant la destination des données en leur possession lors de l'utilisation de différentes banques de données
- Prise de conscience des mesures de sécurité pour protéger ces données.

Management des moyens :

- Veiller à la sécurité informatique et aux accès de données imprimées ou transcrites sur des support papier ou informatique (clé USB, disque dur externe, ...).
- Stimuler la transmission des connaissances au sein du Corps de police.

Management des processus :

- Informer le personnel sur la gestion des processus de gestion des données mise en œuvre au sein du Corps de police.

Partenaires :

- Bourgmestres : mise à disposition des moyens matériels nécessaires.
- Facteurs critiques de succès et conditions connexes

<i>FCS</i>	<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<i>INTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation d'un tableau de bord• Collaboration entre les services	<ul style="list-style-type: none">• Capacité matérielle• Capacité en connaissances juridiques• Capacité en connaissances informatiques
<i>EXTERNE</i>	<ul style="list-style-type: none">• Collaboration possible avec d'autres zones• Profiter de l'expérience des autres zones de police et partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Absence de soutien

3.4.3 Points d'attention

❖ **Point d'attention : Les plans communaux d'urgence et d'intervention (PCUI)**

▪ Motivation

Plusieurs établissements représentant certains risques sur la zone de police nécessitent la création de plans d'urgence pour la mise en œuvre organisée des capacités sur le terrain en cas de déclenchement d'un plan communal.

▪ Plan pluriannuel stratégique/tactique

- Veiller à la mise à jour du PCUI de la prison de Jamioulx et effectuer des exercices ;
- Elaborer des PCUI des écoles, tout réseau confondu en 2020/2021 ;
- Elaborer des PCUI des homes en 2022/2023 ;
- Elaborer des PCUI des hôpitaux en 2023/2024 ;
- Elaborer des PCUI des points à risques en 2024/2025 ;
- Effectuer des exercices l'année +1 des PCUI ;
- Effectuer des exercices de rappel de la chaîne de rappel monodisciplinaire et pluridisciplinaire.

Nous souhaitons développer des plans qui permettront de déterminer les actions et mécanismes de coordination à mettre en place lors de la survenance d'une situation d'urgence, afin de pouvoir mobiliser dans les meilleurs délais les moyens humains et matériels nécessaires et ainsi organiser les interventions nécessaires à la protection de la population, des biens et des établissements sensibles.

❖ **Point d'attention : La criminalité informatique**

▪ Motivation

L'informatique fait partie de notre quotidien, notamment pour traiter avec les services publics et les commerces.

Nous voulons lutter contre les différents aspects de la criminalité informatique.

❖ **Point d'attention : Les violences intrafamiliales**

▪ Motivation

Cet item est une priorité au niveau national et les statistiques démontrent l'importance de cette problématique.

Nous voulons contribuer à maîtriser la criminalité contre les personnes dans le cadre de faits commis avec violences et/ou menaces dans la sphère intrafamiliale en respectant scrupuleusement la directive des Procureurs généraux traitant de cette matière.

❖ Point d'attention : Le radicalisme

▪ Motivation

Même si la zone de police n'est pas impactée a priori par cette problématique, la zone de police doit rester vigilante en cas de présence sur son territoire de personne radicalisée et appliquer scrupuleusement les directives en matière de suivi de certaines personnes.

Nous souhaitons contribuer à la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange de l'information

3.4.4 Motivation des phénomènes non retenus

Lors du Conseil Zonal de Sécurité du 4 octobre 2019, il a été décidé de privilégier l'aspect qualitatif à l'aspect quantitatif. En d'autres termes, il semblait préférable de s'attacher à un nombre plus restreint de priorités en vue d'y apporter une meilleure contribution, même si la durée du PZS est passé de quatre à six ans.

Notons que les phénomènes de sécurité retenus sont repris dans les priorités du PNS 2016-2019 et figurent également dans les préoccupations majeures des autorités administratives, du Parquet, de la population et de la zone de police.

La sélection s'est portée sur les phénomènes qui retentissent au niveau local et pour lesquels des possibilités d'actions concrètes existent.

Il est évident que ces choix ne diminuent en rien l'importance à apporter à l'égard des autres phénomènes. La zone de police sera attentive à leur éventuelle émergence et/ou évolution au sein du territoire zonal.

Le non-choix de certains phénomènes se justifient notamment par le fait que :

- La problématique n'est pas présente ou est présente de manière limitée sur le territoire de la zone de police.
 - La problématique existe mais sa prise en charge ne nécessite pas la mise en place et le suivi d'un plan opérationnel spécifique. Elle est circonscrite journalièrement par l'activité habituelle de nos services.
 - Le phénomène est du ressort de la police fédérale selon les priorités du plan national de sécurité
-
- **Radicalisme, terrorisme** : Sera un point d'attention vu que nous sommes limitrophes à la zone de police de Charleroi et de Châtelet.
 - **Traite des êtres humains** : Sera un point d'attention vu qu'il y a peu d'entreprise et le caractère rural de notre zone de police.
 - **Drogues** : Sera une priorité en synergie avec la police fédérale et directive du Parquet.
 - **Fraude sociale et fiscale** : Sera un point d'attention dans la mesure où les inspecteurs de quartier lors des changements de domicile sont enclins à détecter certaines fraudes sociales.
 - **Criminalité informatique** : Ce phénomène est émergent et comme signalé supra, il ira en s'accroissant vu la dématérialisation de l'argent, l'usage de cartes bancaires ou de paiement par internet. Ce phénomène sera pris en considération comme point d'attention.
 - **Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination** ; Etant en première ligne nous devons inévitablement prendre en compte ce type de criminalité comme point d'attention particulier.

- **La criminalité contre les biens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations et sur l'identification des armes utilisées pour commettre** : ce type d'infractions fait partie du top 1 de nos constatations de faits criminels. Il sera donc une priorité.
- **Criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées)** ; Le bien-être animal et le souci des déchets seront une priorité vu qu'ils sont demandés par nos bourgmestres, citoyen, moniteur de la sécurité.
- **Sécurité routière** : Elle sera une priorité vu le nombre de tués et blessés sur nos routes, la demande citoyenne récurrente, la demande des bourgmestres et élus communaux.
- **Amélioration de l'ordre public : incivilités, gestion négociée de l'espace public, transmigration illégale** : Ce sera un point d'attention puisque certaines incivilités ont été recensées par le citoyen et les bourgmestres.

Chapitre 4 : Politique et gestion

4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible

4.1.1 Monitoring de la mise en œuvre de la politique

La direction opérationnelle est chargée de développer, exécuter, coordonner les plans d'action. Elle devra faire un bilan tous les ans au Conseil zonal de sécurité.

Elle dispose d'une analyste stratégique pour la préparation des rapports de suivi des plans d'action.

Selon l'actualité, des ajustements ou des changements d'orientation devront être suggérées pour s'intéresser à un phénomène émergeant grave sur la zone de police.

4.1.2 Outil pour le suivi et le rapportage de l'activité économique

La direction opérationnelle et l'analyste stratégique développeront un outil de rapportage pour réduire au maximum l'administration qui en découle.

4.2 Gestion du personnel et des moyens

4.2.1 Gestion de la capacité en personnel

En fonction des priorités retenues, une analyse sera réalisée pour déterminer durant les mois de novembre/décembre 2019 qui fait quoi, selon quelle fréquence, pour déterminer directement les moyens humains nécessaires et envisager l'aspect financier.

Pendant cette période du développement des priorités en plan d'action, on définira ce que l'on veut mesurer et de quelle manière.

4.2.2 Gestion des moyens financiers

Ce point sera traité dans la dernière période de l'année 2019 en fonction de l'étude des capacités restantes et des décisions budgétaires du collège et conseil de police. Une application est en cours de réalisation en vue de définir les coûts préalablement à un plan d'action et après sa réalisation (coût vérité).

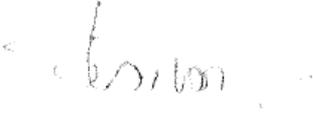
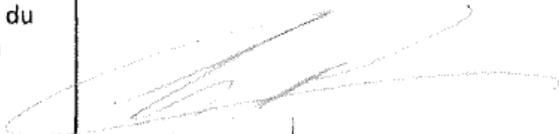
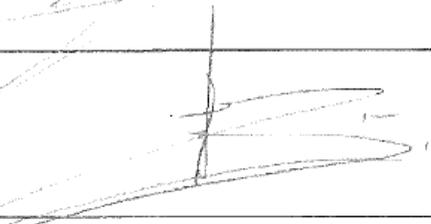
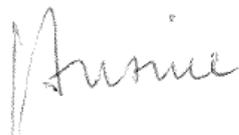
Chapitre 5 : Approbation du plan

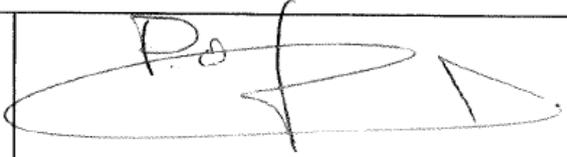
5.1 Approbation

La signature du Plan Zonal de Sécurité par tous les membres du Conseil Zonal de Sécurité signifie l'approbation de celui-ci, démontrant ainsi clairement une manière de travailler intégrée de tous les partenaires.

Quoique les textes légaux ne le prévoient pas encore, nous avons estimé que le fonctionnaire sanctionnateur devait à présent être associé et faire partie intégrante du Conseil Zonal de Sécurité, puisqu'il fait partie aussi de la chaîne de Sécurité pour certaines matières (Environnement, RGPA).

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de Plan Zonal de Sécurité.

Date de la séance	04 octobre 2019
Membres du Conseil zonal de sécurité	SIGNATURES
Madame Marie-Hélène KNOOPS , Présidente du Conseil zonal de sécurité et bourgmestre de Montigny-le-Tilleul	
Monsieur Vincent FIASSE , Procureur du Roi de Charleroi.	
Madame Sandrine VAIRON , Procureur du Roi de division f.f. à Charleroi.	
Madame Coralie MARR , Substitut du Procureur du Roi de Charleroi, magistrat de référence pour la police locale 5338 Germinall.	
Monsieur Philippe DE SURAY , fonctionnaire sanctionnateur de la province du Hainaut.	
Monsieur Philippe BUSINE , Bourgmestre de Gerpennes et vice-président du Collège et Conseil de police.	

<p>Monsieur Paul FURLAN, député régional et bourgmestre de Thuin.</p>	
<p>Monsieur Yves BINON, bourgmestre d'Ham-Sur-Heure/Nalinnes.</p>	
<p>Monsieur le commissaire divisionnaire Laurent COUCKE, Directeur coordonnateur f.f. de la police fédérale, de la province du Hainaut.^{cc.1}</p>	
<p>Monsieur le 1^{er} Commissaire divisionnaire Pascal GARLEMENT, Directeur judiciaire f.f. de la police fédérale à Charleroi.^{cc.1}</p>	
<p>Monsieur le 1^{er} Commissaire divisionnaire Alain BAL, Chef de Corps de la police locale 5338 GERMINALT.</p>	

Chapitre 6 : Plans d'action et projets

Ce chapitre sera complété après approbation ministérielle du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025.

Liste de distribution

- Ministre fédéral de l'Intérieur et Ministre fédéral de la Justice ;
- Les membres du Conseil Zonal de Sécurité de la police locale 5338 GERMINALT ;
- Monsieur le Gouverneur dans le cadre de la concertation provinciale ;
- Les conseillers de police de la police locale 5338 GERMINALT ;
- Les membres du personnel de la police locale 5338 GERMINALT ;
- La population via le site internet et lors d'exposés dans les divers conseils communaux désireux ;

Table des annexes

1. Article SUDPRESSE du 20.12.18 « *Une police à la pointe de la technologie* ».
2. Article de la revue « *Mouvement communal* » n°940 – Les revendications municipales. Focus : Sécurité policière. Pg 23-26.
3. Article SUDPRESSE du 17.07.19 « *Des études supérieures pour devenir policier* ».
4. Mémoire 2019-2023 de la Commission Permanente de la Police Locale.
5. Article SUDPRESSE du 06.01.18 « *Des frigos qui sauvent* ».
6. Article SUDPRESSE du 19.09.18 « *La police veille sur 11.000 personnes âgées* ».
7. Article SUDPRESSE du 08.04.19 « *La police cherche des peluches* ».
8. Article SUDPRESSE du 26.09.19 « *Plus de 50 fraudes à la carte bancaire chaque jour* ».
9. Article SUDPRESSE du 03.11.18 « *Les cambriolages sont en chute libre* ».
10. Article SUDPRESSE du 12.07.19 « *Les pirates du Web affinent de plus en plus leurs attaques* ».
11. Article SUDPRESSE du 13.09.18 « *Les plaintes contre le « phishing » explosent* ».
12. Vers l'Avenir du 27.12.18 « *La criminalité en hausse* ».
13. Vers l'Avenir du 07.07.18 « *Baisse continue de la criminalité* ».
14. Article SUDPRESSE du 04.07.19 « *La PJF évalue son « black number » de la criminalité* ».
15. *Moniteur de sécurité 2018 : Grandes tendances en résumé.*
16. *Moniteur de sécurité 2018 : Introduction.*
17. Questionnaire pour les mandataires communaux
18. Résultats de l'enquête des mandataires communaux
19. Enquête réalisée auprès des membres du personnel ainsi que ses résultats
20. Organigramme comptable
21. Matrice d'argumentation